

Geste

|

Vallience  
CONSEIL

G r o u p e

**Comité de Pilotage Economique du Val de  
Saône**

COPIEVAL

Ruelle Richebourg

21130 AUXONNE

d ' E t u d e s

S o c i a l e s

T e c h n i q u e s

ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE DE  
L'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU COPIEVAL

e t E c o n o m i q u e s

Société coopérative SARL  
à capital variable- APE 742C  
RC Paris B 324 420 835  
SIRET : 324 420 835 00047

**Rapport final  
23 novembre 2006**

Edwige COUREAU

François LEBRUN

Daniel RIGAUD

**GESTE**

113, rue Saint-Maur

75011 PARIS

Tél : 33 (0)1 49 29 42 40

Fax : 33 (0)1 43 38 24 68

[www.geste.com](http://www.geste.com)

**VALLIENCE**

36, Rue Laffitte

75009 Paris

Tél : 33 (0)1 48 01 98 17

[www.vallience.com](http://www.vallience.com)

# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>En liminaire : quelles caractéristiques des publics en insertion sur le copieval?</b>	<b>4</b>
Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi	4
Le dispositif RMI sur le COPIEVAL	4
<b>1. L'offre d'insertion existante sur le copieval</b>	<b>6</b>
Accompagnement social et vers l'emploi dans le cadre du dispositif RMI	6
L'offre d'IAE sur le COPIEVAL	7
<b>2. Les dynamiques locales à l'œuvre</b>	<b>9</b>
Au préalable...	9
Le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique : projets et potentialités	11
1. Une offre à développer en amont du chantier d'insertion	11
2. Une offre de chantier d'insertion se renforçant sur le Val de Saône	11
3. La filière légumière et maraîchère	14
4. La filière fluviale	17
5. Des secteurs où les perspectives d'activité d'insertion semblent moindres à l'heure actuelle	19
<b>3. Note d'opportunité sur le secteur forestier</b>	<b>22</b>
3.1. Les tendances économiques au niveau national	22
Une situation économique prometteuse mais encore fragile	22
Le développement rapide du bois de chauffage	22
La question de la propreté en forêt	24
3.2. Le poids de la filière bois-forêt dans l'économie régionale et en Val de Saône	24
L'organisation de la filière en Bourgogne et val de Saône	25
Premier repérage des entreprises de la filière bois sur le Val de Saône	31
Les grandes tendances en matière d'emploi	32
Les perspectives en terme d'IAE et de passerelles vers l'emploi	36
<b>4. Orientations et préconisations pour la réussite des projets d'IAE sur le copieval</b>	<b>41</b>
4.1. Le constat	41
4.2. Les préconisations	43

<b>5. Propositions de fiches actions</b>	<b>46</b>
FICHE ACTION N°1 : Construire des outils de promotion de l'offre des SIAE sur le territoire	46
FICHE ACTION N°2 : Sensibiliser et mobiliser les élus sur la question de l'insertion	48
FICHE ACTION N°3 : Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la question de l'IAE	50
FICHE ACTION N°4 : Développer des ateliers de resocialisation et de remobilisation professionnelle	52
FICHE ACTION N°5 : Développer un chantier d'insertion sur l'écomusée	54
FICHE ACTION N°6 : Développer des chantiers d'insertion autour de l'entretien des rivières et de la Voie bleue	56
FICHE ACTION N°7 : Mettre en place un chantier d'insertion dans le secteur forestier public	58
FICHE ACTION N°8 : Inclure des clauses d'insertion dans les marchés publics	60
FICHE ACTION N°9 : développer une fonction « prospecteur placier »	62
FICHE ACTION N°10 : Maintenir une veille active sur des projets d'IAE à moyen/long terme	64
<b>ANNEXES</b>	<b>66</b>
Annexe 1 : Les résultats de L'étude UREI/MEDEF sur le territoire du COPIEVAL	66
Rappels sur la mise en place de l'étude :	66
Besoins des entreprises du secteur « ordinaire » en matière d'emploi	68
Diagnostic de l'offre d'insertion des EI/EITT	70
Annexe 2 : Entretiens réalisés	72

# **EN LIMINAIRE : QUELLES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS EN INSERTION SUR LE COPIEVAL?**

---

## **Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi**

- Au 4ème trimestre 2005, on comptait **1899 demandeurs d'emploi** sur le territoire du COPIEVAL. La grande majorité se situant sur les cantons de Genlis (un quart des demandeurs d'emplois), Saint Jean de Losne (20%) et Auxonne (20%).
- **Parmi les demandeurs d'emplois les plus jeunes** (15% des demandeurs d'emploi soit 287 personnes de moins de 25 ans) on observe **une progression** entre 2004 et 2005 notamment **chez les hommes** (+20%) alors que l'évolution est à la baisse chez les jeunes femmes.
- Un quart des demandeurs d'emplois du territoire COPIEVAL sont des demandeurs d'emplois longue durée (inscrits depuis plus d'un an). **L'ancienneté au chômage a progressé** : 16% des demandeurs d'emploi de longue durée sont à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans.
- Plus du tiers des demandeurs d'emploi (36 %), en grande majorité des hommes, vivent seuls. Un quart des demandeurs d'emplois vivent en couple avec plusieurs enfants (essentiellement des femmes).  
Les demandeurs d'emplois sans conjoint mais avec enfants sont en progression sur 2004/2005. Il s'agit en grande majorité de femmes.
- Les demandeurs d'emplois s'inscrivent majoritairement dans la catégorie employés avec une progression des employés non qualifiés en 2005.

## **Le dispositif RMI sur le COPIEVAL**

### **♦ On observe plusieurs grandes tendances:**

- On dénombre 770 personnes allocataires du RMI sur les 7 cantons du Copieval soit 12 % du nombre d'allocataires RMI du département. Le nombre d'allocataire a augmenté de 10 % (6% au niveau du département) avec notamment **une forte progression sur le canton de Seurre.**
- L'axe Auxonne - Genlis - Saint Jean de Losne représente 65% des allocataires et 59% des actions d'insertion professionnelle du territoire. Les situations sont variables selon les cantons : **sur ceux d'Auxonne et Genlis on assiste à une précarisation de la situation des jeunes.**
- Le dispositif connaît un rajeunissement des entrées : 60% du public entré dans le dispositif a moins de 30 ans.

◆ **Caractéristiques des bénéficiaires (UTAS de Genlis)**

- **Sur l'UTAS de Genlis**, la majorité des 948 allocataires rencontrés sont des femmes (55% du nombre total d'allocataires). Plus d'un tiers des allocataires vivent seuls et ont moins de trente ans. La grande majorité des allocataires (928 personnes) sont en âge de travailler.
- **Sur le canton de Seurre**, les allocataires vivent en majorité seuls et pour près d'un tiers sont âgés entre 26 et 40 ans.

◆ **Les typologies d'actions menées**

- Sur l'UTAS de Genlis, près des deux tiers des actions menées portent sur le volet social. Les actions professionnelles réalisées portent essentiellement sur des actions de recherche d'emploi.
- Sur le canton de Seurre, la moitié des actions (51%) concerne l'insertion professionnelle.

# **1. L'OFFRE D'INSERTION EXISTANTE SUR LE COPIEVAL**

---

## **Accompagnement social et vers l'emploi dans le cadre du dispositif RMI**

### ***Accompagnement social***

L'accompagnement social est assuré par les assistants sociaux de secteur et, sur l'axe Saint Jean – Auxonne - Genlis, par les assistants sociaux spécifiques RMI.

Sur St Jean de Losne et Seurre, l'accompagnement social est également assuré par l'Action Sociale Spécialisée Sud Côte-d'Or (ASCO), antenne Beaunoise de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT). Celle-ci décentralise son action sur la commune depuis 1988 afin de répondre à la demande de la Ville de BEAUNE et de son CCAS, assurant la prise en charge des personnes et familles en difficulté sociale.

Depuis 1993, poursuivant la décentralisation de l'action de la SDAT, l'ASCO met en place des ateliers de mise au travail. Ces ateliers, accueillant 25 personnes en contrat aidé, portent aujourd'hui sur :

- La rénovation et l'entretien des logements utilisés par des personnes prises en charge par l'ASCO ou par les autres services sociaux
- Le nettoyage et blanchisserie pour une clientèle disposant de faibles revenus
- Les travaux de nettoyage et d'espaces verts réalisés pour le compte de la Ville de BEAUNE et des organismes HLM.

### ***Accompagnement vers l'emploi : 3 mesures principales***

L'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RMI est assuré par trois types de mesures différentes en Côte d'Or :

- CIBL'EMPLOI s'adressant à un public prêt à s'engager au retour rapide à l'emploi.
- ORE pour un public avec un projet professionnel et une expérience ou formation dans un secteur défini.
- PARI qui s'adresse aux personnes fragilisées mais prêtes à s'engager dans un retour à l'emploi.

L'accompagnement à l'emploi souffre d'un manque de structure notamment sur le canton de St Jean de Losne.

## **L'offre d'IAE sur le COPIEVAL**

### ***Un seul chantier d'insertion permanent***

Le COPIEVAL ne bénéficie sur son territoire que d'un seul chantier permanent. AGRO-BIO développe une activité de production, conditionnement et commercialisation de légumes et fruits biologiques sur Auxonne. L'association possède un second site de maraîchage à Is-sur-Tille. AGRO-BIO répond également aux demandes des collectivités concernant l'entretien des espaces verts ou d'espaces naturels (contrat avec le conseil général sur une réserve ornithologique). AGRO-BIO accompagne ainsi une quinzaine de personnes en insertion.

D'autres opérateurs sont présents ponctuellement sur le territoire du COPIEVAL dans le cadre du programme de financement du Conseil Général sur le Petit Patrimoine appelé PPI. Deux associations de l'agglomération dijonnaise interviennent ainsi en fonction des demandes des élus :

- L'association Sentiers intervenant dans la conservation du patrimoine culturel bâti non classé
- Avenir Environnement travaillant sur la restauration, la mise en valeur et la consolidation du petit patrimoine bâti et l'entretien, l'aménagement et la mise en valeur de l'environnement naturel.

### ***Une Association intermédiaire : Domicile Services***

Domicile services intervient sur les 7 cantons du COPIEVAL en mettant à disposition des particuliers, collectivités et associations, entreprises, exploitants agricoles et artisans du personnel pour effectuer différents types de services :

- Pour les particuliers : Travaux d'entretien ménager, entretien de la maison (jardinage,...), services divers (garde d'enfants de plus de trois ans, soutien scolaire,...), ...
- Pour les collectivités et associations, tous travaux liés à un surcroît d'activité ou remplacement ponctuel : entretien occasionnel de la voirie et des espaces verts, nettoyage et entretien, petit secrétariat, ....
- Pour les entreprises : toutes activités liées à une surcharge d'activité ponctuelle ou en remplacement d'une absence imprévue du personnel (limité à 240 heure / an).

En tant qu'Association Intermédiaire, Domicile services met à disposition des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et nécessitant un accompagnement spécifique.

En 2005, 629 personnes étaient inscrites à l'association. 358 ont été employés représentant 47 331 heures de travail en 2005 auprès de 702 donneurs d'ordre (essentiellement les particuliers).

L'activité de l'association demeure inégale selon les cantons en fonction des partenariats noués localement. L'association, émanation de l'ADMR, repose essentiellement sur le réseau des ADMR locales et de leurs bénévoles. Les

partenariats locaux et la déclinaison de l'offre de service sont en partie fonction des dynamiques locales (permanences plus ou moins étendues, implantation plus ou moins stratégique : locaux adaptés,...)

### ***Rappel des constats dressés par rapport à l'offre d'IAE***

Lors des différents échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs locaux, le principal constat portait sur le manque de solutions à proposer aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle sur le territoire du COPIEVAL :

- ◆ L'offre d'IAE est réduite avec un seul Chantier d'Insertion permanent sur le territoire, AGRO-BIO à Auxonne et une offre de l'association intermédiaire Domicile services inégalement développée sur le territoire.
- ◆ Une offre d'activité faiblement diversifiée, essentiellement centrée sur la maçonnerie ou l'entretien des espaces naturels.
- ◆ Un accès plus difficile au chantier d'insertion car les critères d'entrées sont plus élevés. Les chantiers ciblent aujourd'hui un public davantage proche de l'emploi du fait des exigences de résultats en terme de retour à l'emploi.
- ◆ Un manque d'offre de Chantier d'Insertion sur Genlis et Saint jean de Losne
- ◆ Peu de perspectives en sortie de chantier d'insertion pour les publics.
- ◆ Le retour direct à l'emploi reste difficile :
  - peu d'emplois sur le secteur du Val de Saône (une part des personnes des chantiers d'insertion locaux poursuit leurs parcours d'insertion sur l'agglomération dijonnaise)
  - liens peu développés avec les entreprises (contrats de plus en plus précaires, difficultés à appréhender les attentes ou critères de recrutement des entreprises locales,...)
  - Les ETTI ne semblent pas une solution pertinente pour les publics sortant de chantiers d'insertion d'autant plus que la situation sur l'agglomération dijonnaise pour ces structures demeure difficile.

## 2. LES DYNAMIQUES LOCALES A L'ŒUVRE

---

### Au préalable...

---

Lors des échanges que nous avons eus avec les acteurs du monde économique et des élus locaux, plusieurs constats ont pu être dressés concernant l'offre d'IAE en particulier et l'insertion en général :

- Les potentialités en IAE sur le Val de Saône ne semblent **pas pléthoriques...**  
En outre, certaines entreprises ont déjà connu de **mauvaises expériences** avec des personnes en insertion et ne sont pas forcément intéressées par rapport à ce type de propositions.  
De plus, si de manière globale les entreprises connaissent mal l'IAE, on constate également des craintes par rapport aux associations intermédiaires ou autres EI notamment en terme de concurrence auprès des sous-traitants déjà en situation difficile sur le Val de Saône.
- Les entreprises expriment aujourd'hui un **besoin de main d'œuvre qualifiée**, ce qui appelle plutôt des réponses en terme de formation. Néanmoins, selon certaines entreprises, l'insertion va devenir un levier de plus en plus incontournable pour les entreprises du bassin, la main d'œuvre qualifiée étant plus difficile à trouver ou à faire venir. Les entreprises locales ont ainsi l'habitude de recruter des personnes au niveau local, public souvent proche de celui de l'insertion, et de les former en interne avec parfois des difficultés du fait d'une mauvaise maîtrise des savoirs de base (problème de lecture et d'application des consignes, difficultés pour des opérations de calcul simple, ...)
- **La mobilisation des élus sur la question de l'insertion reste faible.**  
Comme le soulignent certains élus eux-même, ces derniers maîtrisent mal le domaine de l'insertion et les différents outils existants. Par ailleurs les priorités des élus portent davantage sur les services aux familles et le développement économique (sans que le lien entre offre d'IAE et développement économique ne soit fait). Les intercommunalités dans le val de Saône sont également récentes et cherchent avant tout à maîtriser leurs compétences centrales avant de s'interroger sur d'autres enjeux tels que l'insertion.  
Lors de nos échanges avec les élus locaux, certains ont pu nous faire part de besoins en terme de rénovation, entretien du petit patrimoine bâti et d'espaces verts. Néanmoins certains avouent ne pas penser aux structures d'insertion comme possible réponse à leurs besoins entre autre par méconnaissance du secteur et des opérateurs capables d'intervenir sur leur commune. De plus, quelques élus avouent hésiter avant de s'engager dans

cette voie de l’insertion du fait d’une méconnaissance du coût que cela peut représenter pour la commune et l’absence d’engagement financier formalisé des partenaires potentiels. Il s’agit souvent de communes avec des moyens financiers limités ne pouvant proposer qu’un support logistique (outils, matériels,...) aux associations de l’IAE.

Il en est de même avec **les clauses d’insertion dans les marchés publics**. La démarche, si elle est généralement connue, n’est pas mise en œuvre par manque d’informations sur la déclinaison opérationnelle de tels dispositifs. Par ailleurs, les entreprises locales connaissent déjà des difficultés à répondre de manière compétitive aux appels d’offres des marchés publics. Les communes et intercommunalités sont confrontées à des marchés de bâtiment, de construction et de voirie bien souvent infructueux. Il paraît donc difficile pour les collectivités de rajouter dans les appels d’offre des contraintes, et probablement un surcoût pour l’entreprise. Il semble que ce ne soit valable qu’à partir de certains niveaux de marché.

Cependant, la définition de clauses sociales peut être étudiée sur certains chantiers d’importance. Par exemple la construction d’un espace multi-accueil sur la communauté de communes d’Auxonne Val de Saône devrait être l’occasion pour les élus de réfléchir à la déclinaison de ce type de mesure.

On peut néanmoins relever sur certains territoires (communes, intercommunalités) où il existe une sensibilité plus importante à la question de l’insertion (taux de chômage important,...) et des besoins en terme de réhabilitation et d’entretien du patrimoine une volonté de développer une offre d’insertion, voire des projets déjà bien définis.

# Le développement de l’offre d’insertion par l’activité économique : projets et potentialités

## **1. Une offre à développer en amont du chantier d’insertion**

Les travailleurs sociaux tout comme les opérateurs de l’IAE soulignent la grande fragilité d’une partie des publics accueillis dans leurs structures : difficultés sociales, familiales et psychologiques, problématiques de santé,... Les réponses et parcours en terme d’insertion professionnelle s’inscrivent donc pour ces publics dans le long terme.

De plus les chantiers d’insertion s’adressant à un public davantage proche de l’emploi, les opérateurs et travailleurs sociaux se trouvent démunis pour répondre aux besoins de ces personnes qui sont dans l’incapacité d’avoir une productivité minimale.

Il s’agirait dans ce cadre-là de mettre en place **en amont du chantier d’insertion** pour les publics en grande difficulté un atelier proposant des activités sans contrainte de productivité afin de répondre à leurs besoins : re-socialisation, valorisation des savoir-être et savoir-faire des personnes, ...

Dans le cadre du PLI de Beaune, un projet est en cours de définition avec un porteur identifié, l’ASCO (Action Sociale Spécialisée Sud Côte-d’Or) afin de développer un atelier pédagogique de remobilisation par l’activité sur Seurre et Nuits-Saint-Georges.

## **2. Une offre de chantier d’insertion se renforçant sur le Val de Saône**

Dans le cadre du programme du Conseil Général de Côte d’Or baptisé PPI (Plan Patrimoine Insertion), des chantiers d’insertion concernant la rénovation du petit patrimoine sont financés à la demande des communes manifestant un besoin de réhabilitation de leur patrimoine non classé.

Ces chantiers menés sur des communes du Val de Saône sont encadrés par des opérateurs externes au territoire et offrent une solution ponctuelle aux publics en insertion.

Une offre durable de chantier d’insertion sur le territoire du Val de Saône est donc attendue par les travailleurs sociaux pour pouvoir assurer dans la durée une étape dans le parcours d’insertion de leur public.

Si l’offre de chantier d’insertion semble bien maigre à l’heure actuelle sur le Val de Saône, **plusieurs projets ou opportunités** peuvent être relevés.

### Des projets de chantiers d'insertion définis dans le cadre du PPI à vocation durable...

Dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion, **deux chantiers d'insertion** vont être mis en œuvre en 2007 sur la **Vingeanne et Auxonne** par l'association Avenir environnement. Le chantier de la Vingeanne existe depuis deux ans déjà et devrait se poursuivre au moins trois ans. La configuration des deux chantiers pour 2007 assure l'activité de 12 personnes en insertion. Ces chantiers répondent à une double préoccupation des élus locaux :

- La réhabilitation et l'entretien d'un patrimoine difficile à conserver faute de moyens pour les communes
- L'opportunité de proposer un support pour un retour à l'activité des personnes éloignées de l'emploi sur leur territoire

A ce titre, le public mobilisé pour ces opérations concerne prioritairement les demandeurs d'emploi locaux (pour exemple sur le chantier d'Auxonne ce sont 12 demandeurs d'emploi de la commune qui formeront les deux équipes)

Si ces chantiers demeurent habituellement ponctuels (le temps des travaux sur la commune), la démarche sur ces communes s'inscrit dans le plus long terme. Les élus d'Auxonne estiment ainsi que les besoins en terme de rénovation du patrimoine assureraient plus de 10 ans d'activité pour un chantier d'insertion et seraient donc favorables à la poursuite du dispositif sur cette durée.

Cette volonté rejoint également **le projet associatif d'Avenir Environnement** qui souhaite **développer des chantiers pérennes en milieu rural** à travers la territorialisation de ces équipes. L'association organiserait des équipes intercommunales ou cantonales afin d'accompagner les chantiers en fonction des besoins des collectivités en terme de rénovation du petit patrimoine et d'entretien des espaces naturels.

La définition de la mise en œuvre du chantier d'insertion d'Auxonne n'est pas encore formalisée. Néanmoins, face aux exigences de résultat en terme de retour à l'emploi, l'étape décisive de la sortie du chantier pour le public en insertion fera l'objet d'attentions particulières. Avenir Environnement peut mobiliser son réseau d'entreprises partenaires afin de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du chantier.

Cependant, la valeur ajoutée du COPIEVAL pourrait s'exprimer sur ce volet économique **en impliquant des entreprises locales du bâtiment** exprimant des besoins en terme de main d'œuvre. Plutôt que de mobiliser les fédérations professionnelles, par ailleurs très sollicitées notamment sur les offres d'insertion, la chambre des métiers pourrait être associée à la démarche afin de cibler les entreprises pouvant être intéressées par le projet. Il s'agirait d'impliquer les

entreprises assez tôt dans la démarche afin qu’elles s’engagent dans le recrutement des bénéficiaires à la sortie du chantier tout en formalisant l’accompagnement dans l’emploi du nouveau salarié, voire la mobilisation de l’offre de formation en amont de l’intégration sur le poste de travail.

### Des perspectives sur Saint Jean de Losne - Seurre

Un potentiel d’activité d’insertion existe sur Seurre dans le cadre de **l’écomusée du Val de Saône**. Celui-ci accueille en effet depuis 1989 des maisons anciennes qui étaient vouées à la destruction et qui ont été démontées, réparées, transportées et remontées. Le musée est composé d’une douzaine de bâtisses de la région, à l’architecture rurale ancienne. Ce musée de plein air autour de l’habitat traditionnel en Val de Saône a déjà été construit par des bénévoles de l’association Remparts basée à Auxonne. La Communauté de Communes Val de Saône Saint Jean de Losne Seurre prend en charge les espaces verts. Il existe également des besoins en terme d’entretiens et de travaux sur cet espace touristique et patrimoniale qui ne sont actuellement pas satisfaits.

Si le principe général d’une gestion partagée entre la communauté de communes et l’association a été retenu, les modalités de gestion et d’entretien ne sont pas fixées à l’heure actuelle. On peut imaginer à moyen terme que l’association dédiée à la cogestion du Musée de plein air développe des activités d’insertion. Ces activités pourraient prendre la forme d’un chantier d’insertion.

Dans le cadre du projet de **Voie Bleue** le long de la Saône l’investissement du Conseil Général concerne essentiellement la construction de la piste et la signalisation générale. Les communautés de communes ont été associées aux échanges sur le projet. L’exploitation (petite signalisation, chemins de randonnée...) et l’entretien vont revenir aux communes riveraines. Dans le cadre des prochains échanges sur la Voie Bleue, les conditions de création d’activité d’insertion autour de l’entretien de la voie peuvent être abordées. On peut très bien imaginer des chantiers d’insertion ou bien une sous-traitance à une EI (en lien avec les besoins d’entretiens des berges des communes des bords de Saône).

Si l’offre d’activité d’insertion par l’activité économique ne présente pas une grande diversité des activités supports sur le Val de Saône, les dynamiques à l’œuvre actuellement sur certaines filières révèlent des projets en cours de définition ou des potentialités encore peu exploitées pouvant favoriser la diversification des types d’activités d’insertion proposées sur le territoire.

### 3. La filière légumière et maraîchère

#### Vers une dynamique de restructuration de la filière sur le Val de Saône

Depuis plusieurs années déjà le bassin légumier d’Auxonne traverse diverses difficultés liées aux crises (climatiques, prix de vente faibles, ...) et aux mutations profondes du marché : concentration de la grande distribution, exigences des cahiers des charges des clients, demande de sécurité alimentaire des consommateurs finaux, concurrence des pays européens (importation de produits frais).

Face à ses mutations importantes, certains acteurs du secteur se sont déjà mobilisés pour s’adapter à ses nouveaux enjeux. Le renforcement de la filière légumière et maraîchère locale est également intégré dans les politiques de développement local, par exemple dans le cadre du contrat de Pays Plaine de Saône Vingeanne.

Ces enjeux en terme de restructuration de la filière légumière et maraîchère du Val de Saône bénéficient d’une dynamique spécifique dans le cadre du projet porté par Le COPIEVAL, en réponse à l’appel à projet du Conseil Régional de Bourgogne, devant permettre avec l’ensemble des acteurs du secteur de décliner une stratégie commune de développement économique et de l’emploi.

Si la démarche de structuration de la filière est une dynamique qui demande un temps de maturation certain pour lever les difficultés (construction du partenariat entre l’ensemble des acteurs, élaboration d’une stratégie commune,...) la filière bénéficie de certains atouts :

- La filière légumière du bassin d’Auxonne possède des savoirs-faire reconnus avec la présence de producteurs et d’industries de transformation agro-alimentaire : Sucrieries de Bourgogne, STL, Villers SAS. La présence de ses acteurs économiques sur le territoire est un élément structurant dans la démarche entreprise sur le Val de Saône.
- L’existence d’un marché de proximité important : agglomération dijonnaise, Dôle, Chalon sur Saône.
- L’évolution des comportements des consommateurs : demande de produits authentiques, de produits prêts à la consommation,...
- Des projets territoriaux avec par exemple la création d’un ZAE dédié à la filière agro-industrie et légumière à Soirans.

Le projet de restructuration de la filière légumière et maraîchère du Val de Saône se décline sur 9 axes stratégiques :

- Structuration de la filière (mobilisation des acteurs)
- Marketing filière
- Environnement (traitement des déchets, gestion de l’eau,...)

- Production
- Logistique
- Commercialisation
- Veille et intelligence économique
- Formation et emploi
- Recherche et développement

Par rapport à ces axes stratégiques, les projets et/ou potentiels d’insertion par l’activité économique, au-delà de l’axe formation/emploi se retrouvent sur les volets production et logistique (Cf. ci-dessous les paragraphes sur les projets et potentiels d’activités)

### Les grandes tendances en matière d’emploi

- Un potentiel d’emploi évident car le maraîchage constitue une activité qui demande et continuera de demander de la main d’œuvre, a priori peu qualifiée, en dépit de la mécanisation.
- Dans le maraîchage, des postes qui demandent peu de qualification mais nécessitent une certaine autonomie pour travailler seul et de la motivation pour travailler en plein air dans des conditions et à des horaires parfois difficiles. Ces pré-requis signifient que ces postes sont à proposer à des personnes ayant déjà intégré les règles du monde du travail et de l’entreprise.
- Un atout non négligeable sur le territoire afin de construire le lien entre Insertion par l’activité économique et monde économique : la présence d’un opérateur, AGRO-BIO, dont l’activité porte sur le maraîchage, le conditionnement et la commercialisation de légumes.

### Des projets en cours de définition

#### ***La relance du groupement d’employeur sur le bassin légumier d’Auxonne.***

Le groupement d’employeur du bassin légumier d’Auxonne est en sommeil depuis un certain temps. Dans le volet emploi et formation du projet de redynamisation, de la filière, la relance du Groupement d’employeur est une des actions définies par les acteurs. Il s’agit d’articuler les activités complémentaires de production et de conditionnement afin de proposer des postes de travail tout au long de l’année et surtout des contrats de travail pérennes.

Le Cabinet Synergie est actuellement chargé de l’étude de faisabilité du GEIQ. Les entreprises adhérentes ne sont pas identifiées mais celles concernées sont : Dijon Céréales et ses filiales, les entreprises de conditionnement de fruits et légumes, les maraîchers, ...

#### ***Le projet de création d’une Entreprise d’Insertion***

Dans le cadre de la dynamique du COPIEVAL concernant la restructuration de la filière légumière sur le Val de Saône, un projet d’Entreprise d’Insertion (EI) est

en cours de définition. L’activité de cette EI porterait sur la préparation de légumes bio (5<sup>ème</sup> gamme) en direction de la restauration scolaire bénéficiant ainsi de la clause sociale intégrée dans les marchés publics (communes, Conseil Général et Conseil Régional). Ce projet est actuellement porté par Agro-bio principal opérateur de l’IAE basé dans le Val de Saône. L’étude de faisabilité a été réalisée.

La question du portage de l’EI reste posée, à savoir, celui-ci va t-il être assuré par Agro-bio ou bien une nouvelle structure ? D’autant plus que l’implantation géographique de l’EI reste encore en suspens. Dans l’optique de la restructuration de la filière légumière, il est prévu un maillage avec les entreprises agro-industrielles du secteur ou celles à venir. Le projet de ZAE de Soirans conçu comme un pôle d’accueil pour ces entreprises agro-industrielles pourrait ainsi faciliter ces rapprochements géographiques et économiques favorisant notamment les liens entre la future EI et les entreprises du secteur.

Si l’option de l’implantation de l’EI sur un autre site était retenue (Is-sur-Tille), des modalités de partenariats dans le cadre de la ZAE seraient à définir.

#### Des potentiels d’emploi ou d’insertion par l’activité économique

- ◆ A moyen terme, **les volets environnement et logistique** du projet de re-dynamisation de la filière légumière et maraîchère pourraient également intégrer des perspectives d’activités d’insertion par l’activité économique.
  - Cela pourrait être le cas sur le volet environnement avec **les projets de traitement et de valorisation des déchets organiques** ainsi que le développement de l’utilisation de bioénergie. La mise en place d’une structure visant à organiser le traitement des déchets (déchets organiques, déchets verts, déchets bois produits localement) et à rétrocéder les composts produits en direction des producteurs, professionnels et collectivités locales, voire de les distribuer auprès des particuliers, pourraient être à moyen terme un support d’insertion. Ces activités intègrent en partie des postes d’agents de réception et de tri assurant des tâches ne nécessitant pas d’exigences particulières en terme de qualification (chargement, déchargement, d’opérations de pré-traitement, ..)
  - Sur le volet logistique, **la création d’une plate-forme commune d’expédition et la construction d’entrepôts communs** aux entreprises du territoire pourrait favoriser l’insertion professionnelle de demandeurs d’emploi sur des postes ne présentant pas, au-delà des savoirs être, d’exigence en terme de pré-requis : manutentionnaire, aide-magasinier.

## 4. La filière fluviale

### Caractéristiques de la filière sur le Val de Saône

La Saône et les canaux sont des éléments structurant le territoire du val de Saône. La filière fluviale représente donc une activité et des savoirs-faire traditionnels sur ce territoire. Le Val de Saône dispose ainsi d’infrastructures fluviales de premier plan avec par exemple le port de Saint Jean de Losne, deuxième port fluvial de France.

Avec ce riche patrimoine naturel et le regain du tourisme fluvial (développement du marché des péniches, demande d’anneaux de garage de petits ports le long de la Saône, ...) la filière fluviale représente sur le Val de Saône un potentiel de développement économique et d’emplois aussi bien sur la dimension touristique que logistique.

Dans le cadre du COPIEVAL, un projet de structuration et de développement de la filière fluviale a été entrepris. Cette dynamique collective est mise en œuvre en lien avec les partenaires publics et acteurs privés mobilisant notamment les communautés de communes sur leur compétence économique. Il s’agit à la fois de développer :

- une filière touristique (articulation tourisme fluvial / tourisme vert)
- une filière fluviale

La filière fluviale à l’heure actuelle présente une offre dispersée et peu visible : absence de chiffres sur les données emploi, économiques...

Si des projets de développement des infrastructures sont en cours (développement de pontons dans les petites communes des intercommunalités, développement du nombre d’anneaux à Auxonne, développement d’un port privé,...) il s’agit avant tout de mener une étude de faisabilité concernant le développement de l’activité fluviale autour de plusieurs points :

- Fabrication /aménagement de bateaux (menuiserie)
- Réparation et maintenance des bateaux (mécanique, peinture, carénage)
- Aménagement, entretien et embellissement des ports (pontons, quais, sanitaires, environnement,...)

Le projet de développement de la filière fluviale s’inscrit ainsi autour de quatre axes stratégiques :

- Définir une stratégie régionale de filière
- Soutenir le développement économique (soutien à la création d’activités, d’équipements : ports, équipements de loisir,...)
- Formation emploi
- Communication, marketing

## Tendances en terme d'emploi

Un état des lieux de la situation de l'emploi dans la filière fluviale du val de Saône a été lancé en septembre 2006. Ce travail permettra de repérer les besoins des entreprises en terme de main d'œuvre et de compétences. La principale caractéristique des entreprises de ce secteur repose en effet sur une tradition forte d'apprentissage et de compagnonnage.

## Potentialités en terme d'insertion par l'activité économique

### ***Inclure une clause sociale dans les projets de construction de la filière fluviale***

Le volet développement économique du projet de filière affirme son soutien à la création et à l'entretien d'équipements sportifs et de loisirs et à l'accroissement des capacités portuaires et des espaces de halte et stationnement des bateaux dans les petites communes des bords de Saône et des canaux.

Si les clauses sociales semblent difficiles à mettre en œuvre sur des chantiers de taille modeste, celles-ci pourraient être davantage opératoires sur les chantiers importants. Dans le cadre de la construction d'équipements sportifs de loisirs ou portuaire, des clauses sociales pourraient être intégrées aux marchés les plus conséquents.

### ***Sous-traiter l'entretien des rivières à un chantier d'Insertion une EI***

L'entretien des berges de la Saône est historiquement assuré par les Voies Navigables de France, mais VNF se désengage de cette activité au profit de son propre schéma directeur. Il y a de ce fait un risque d'envasement...

La question de l'entretien des berges reste donc posée. Si l'Etat assure la remise en état dans certains cas (par exemple le bras mort de la Saône) et si des projets existent (concernant le bras mort de la Saône, un premier projet a été déposé avec la Fédération française de Canoë-kayak autour de l'éco-pagayage) il semble nécessaire de réfléchir à un projet sur l'entretien des berges.

Un projet d'Entreprise d'Insertion pourrait être envisagé en Côte d'Or car il n'existe aucune offre à l'heure actuelle. En Saône et Loire, une EI (ACM) intervient dans l'entretien des berges. Si cette EI connaît actuellement des difficultés (plan de redressement), il ne semble pas que cela soit lié à son activité.

Les communautés de communes ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour soutenir un tel projet sont néanmoins prêtes à mettre du matériel à disposition pour l'entretien. Ces activités pourraient également intégrer une dimension de valorisation du patrimoine avec une réflexion au-delà des seuls besoins d'entretien des berges sur des besoins supplémentaires engagés avec le projet de voie bleue du Conseil Général.

D'autres activités complémentaires, en fonction de leur degré de technicité et du principe de non-concurrence avec des entreprises spécialisées, pourraient être confiées à l'EI. On pense notamment dans le cadre du projet de filière fluviale à l'entretien paysager (nettoyage,...) et la réhabilitation des ports.

### ***Mise en place d'un Groupement d'Employeur***

A l'image du projet de GEIQ sur le Bassin légumier d'Auxonne, il est prévu dans le projet de développement de la filière fluviale la création d'un Groupement d'employeurs ou un GEIQ autour des métiers de la filière fluviale. Face au manque d'information concernant de manière globale la dynamique économique de la filière et plus spécifiquement l'évolution des emplois et des besoins en terme de compétences, un état des lieux de la situation économique et de l'emploi est en cours. A partir de cette analyse, la définition du projet en lien avec les acteurs socio-économiques du secteur sera plus aisée.

Cette dynamique bénéficie en tous les cas d'un atout considérable avec une offre de formation locale favorisant la qualification et les parcours d'insertion dans l'emploi.

## **5. Des secteurs où les perspectives d'activité d'insertion semblent moindres à l'heure actuelle**

### 5.1. L'activité de collecte, traitement et valorisation des déchets électriques et électroniques (DEE)

Le pôle d'activité de traitement et valorisation des déchets est bien implanté sur l'agglomération dijonnaise. Le réseau de distribution dijonnais représentant une part essentiel du chiffre d'affaire de Côte d'or : 1 465 434 700 € en 2004 soit 90% du chiffre d'affaire du département (pour le territoire COPIEVAL : 236 145 903 €) et donc un poids déterminant dans l'activité de collecte et traitement des DEE.

Les entreprises de collecte et traitement souhaitant délocaliser ou étendre leur activité sur le Val de Saône rencontrent des difficultés du fait du caractère diffus et des faibles quantités sur les points de collecte. Ainsi une entreprise avait envisagé de s'implanter sur les cantons de Genlis, Auxonne, St Jean, avec une sensibilité par rapport aux besoins d'insertion. Mais l'entreprise a renoncé à cause d'un surcoût de transport de 19€/T et maintenant est implantée sur l'agglomération dijonnaise.

Une EI a réalisé une étude de faisabilité concernant l'extension de sa zone d'activité, notamment sur le Val de Saône. Mais la difficulté porte sur les besoins en terme de locaux et les importants investissements que cela représente.

Enfin, de manière plus générale, il subsiste de nombreuses interrogations concernant la structuration de la filière (nombre d'Eco-organismes agréés, rôle et modalités d'organisation de l'organisme de coordination, ...)

## 5.2. Les services aux personnes

Concernant les services à domicile, le territoire du Val de Saône est couvert par l’action de l’ADMR et également l’Association Intermédiaire Domicile Services. La présence et l’activité de l’association se déclinent par canton. L’implantation et les dynamiques locales varient en fonction des cantons selon la dynamique bénévole et les liens développés avec les élus locaux. Auprès des petites communes notamment le partenariat est très développé et l’offre de service bien ancrée.

Le portage de repas est assuré par l’ADMR sur certains cantons en fonction du nombre de repas à servir par jour. Cela fonctionne bien sur certains cantons (Seurre) et sur ceux où l’ADMR est absente (Auxonne), l’intercommunalité prend le relais. Néanmoins, vu que cela représente une activité de portage réduite (40 repas par jour), la communauté de commune intégrera une seule personne en contrat aidé. Le portage de repas ne semble donc pas à l’heure actuelle potentiellement porteuse d’activité d’insertion du fait des opérateurs déjà en place.

Les besoins concernant les services à la personne portent sur deux populations précises :

- Les besoins auprès des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceux-ci concernent aujourd’hui les services à domicile. Ces besoins peuvent être assurés par l’ADMR pour l’aide directe au quotidien (soins, repas, toilette, déplacement,...). Ce sont des activités difficilement accessibles en terme d’insertion puisqu’ils demandent des qualifications précises ou des agréments spécifiques. L’ADMR bénéficie en effet d’un agrément qualité lui permettant de réaliser ces activités en direction de personnes âgées ou dépendantes. Ce qui n’est pas le cas par exemple pour l’association Domicile services bénéficiant d’un agrément simple de services aux personnes autorisant les travaux ménagers, jardinage et bricolage, garde d’enfants de plus de 3 ans auprès de particuliers. De plus ces emplois, au-delà de la qualification, requièrent des pré-requis spécifiques (bien souvent permis de conduire et véhicule) écartant de fait une partie des publics en insertion.
- Les besoins concernant la petite enfance sont également affirmés sur le Val de Saône. Face à l’installation de populations nouvelles, notamment de jeunes familles, les besoins en terme de garde d’enfants se précisent. Mais là encore cela renvoie également à la question de la qualification.

Par ailleurs, ces emplois au service des personnes revêtent souvent des conditions de travail difficiles (salaires bas, horaires décalés,...) et sont peu valorisés. La reconnaissance de ces emplois (auxiliaire de vie,...) passe notamment par la mobilisation des outils de formation ou de reconnaissance des qualifications (V.A.E.)

Néanmoins des **passerelles existent entre les activités d’insertion et les services aux personnes**. La proximité entre l’Association Intermédiaire Domiciles services et l’ADMR favorise les parcours d’insertion vers les métiers des services à domiciles. Domicile Services oriente ainsi des bénéficiaires ayant pour projet professionnel l’aide à domicile vers les services de l’ADMR.

## **3. NOTE D’OPPORTUNITE SUR LE SECTEUR FORESTIER**

---

### **3.1. Les tendances économiques au niveau national**

---

#### **Une situation économique prometteuse mais encore fragile**

L’exploitation forestière a été longtemps subventionnée par l’Etat, notamment en direction des propriétaires forestiers privés à qui on proposait une quasi prise en charge des coûts de gestion et d’exploitation. Ces aides ayant disparu<sup>1</sup>, la rentabilité était jusqu’à présent faible, voire difficile à atteindre.

L’activité dépendant beaucoup du cours du bois, beaucoup de petits et moyens propriétaires forestiers ont renoncé ou négligé de s’occuper de leurs surfaces, les cours du bois ayant longtemps été très bas et s’étant même effondrés dans les années suivant les tempêtes de 1999.

Il y a en outre une concurrence forte et croissante des pays d’Europe de l’Est en matière de production comme d’exploitation locale (bûcherons venant proposer leurs services).

Par ailleurs, les activités forestières et dans une moindre mesure les activités liées à la transformation du bois, s’inscrivent dans un cadre économique fortement contraint : des charges élevées dues à la fréquence des accidents du travail, des prix tirés au maximum, une forte exigence de productivité.

La décennie passée a donc connu une réduction du marché et un « écrémage » des structures productives. La conjoncture est aujourd’hui meilleure et de nombreux facteurs devraient soutenir le redémarrage du secteur.

#### **Le développement rapide du bois de chauffage**

La production de bois de chauffage a longtemps été difficile à rentabiliser et peu rémunératrice. La situation était donc globalement difficile mais on constate depuis le début de l’année une flambée des cours du bois de chauffage, en lien avec le cours du pétrole et les mesures incitatives à l’équipement en chaudières à bois. La

---

<sup>1</sup> Les aides régionales au reboisement ont également été supprimées dans le cadre du CPER 2007-2013

hausse du coût des énergies fossiles commence donc à rendre le chauffage au bois plus rentable, en fonctionnement, que les autres énergies.

**Les acteurs publics mènent actuellement des réflexions pour développer l'équipement en chaufferie collective à bois.** Outre les incitations fiscales, des aides existent déjà, notamment de la part du Conseil régional de Bourgogne et de l'Ademe. C'est notamment le surcoût lié à l'équipement (achat de la chaudière + silos de stockage + mécanismes d'alimentation) qui justifie l'existence de ces aides.

**On observe la création d'unités de chauffage au bois dans les collectivités locales.** C'est une tendance qui s'amorce et qui devrait prendre de l'ampleur, les collectivités étant arrivées après une phase de réflexion et d'observation au stade du « passage à l'acte ». C'est en particulier vrai pour les communes rurales dont un certain nombre devraient s'équiper dans les années à venir. Il existe aujourd'hui une chaufferie communale au bois à Labergement-lès-Seurre et un projet à Auxonne.

Il faut toutefois compter 2 à 3 ans entre la décision d'équipement et la mise en service d'une chaudière à bois. D'autant que les entreprises fournisseuses sont aujourd'hui dans un contexte de surdemande. En outre, la prédominance des énergies fossiles depuis plusieurs décennies a conduit à une perte de savoir-faire dans le domaine des chaufferies au bois.

Le bois de chauffage suscite actuellement un fort intérêt de la part des acteurs publics et privés. Jusqu'à présent, les producteurs de bois de chauffage étaient les entreprises de travaux forestiers et un peu l'ONF. On a constaté la relance de la production de bois en bûche pour les particuliers ces dernières années, qui pourrait constituer une amorce de redémarrage.

Afin d'évaluer plus précisément le potentiel d'activité, une étude de biomasse est en cours de réalisation au niveau national. Elle devrait permettre de répondre à la question « quelle masse de bois énergie pourrait être exploitée et mise sur le marché en France ? ». Elle devrait permettre d'identifier en Bourgogne le volume de bois de chauffage potentiellement disponible (stocké sur pied) et ses caractéristiques. En effet, il est sans doute utilisé - partiellement - de façon locale jusqu'à présent, mais on ignore à l'heure actuelle le comportement des producteurs par rapport à ce produit (l'ont-ils développés et stockés en attendant une remontée des cours ?...).

Les problèmes de stockage constitueront toutefois une limite au développement du chauffage au bois chez les particuliers. Le potentiel est de ce fait plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

**La production de produits de chauffage est donc appelée à se développer.** Une partie de l'activité sera vraisemblablement captée par l'industrie lourde, qui seule pourra se doter du matériel adapté et consentir les investissements

correspondant. Une partie de la production ne sera toutefois pas complètement mécanisable, en particulier la production de bûches.

**C’est notamment la production de granulés et de plaquettes qui est à développer.** L’ONF se positionne comme producteur de plaquettes et compte développer cette activité. Elle vient d’ailleurs de créer une filiale – ONF Energie – qui lui permettra d’acheter et revendre des volumes de bois de chauffage, la fabrication des produits de chauffage étant confiée à des sous-traitants.

Il existe déjà une unité de granulation à Baigneux-les-Juifs, appartenant à une coopérative agricole spécialisée dans la déshydratation de luzerne, qui dispose du matériel adéquat et pour qui cela constitue une activité complémentaire.

Certains gros exploitants forestiers, enfin, commencent à s’équiper en matériel permettant la production de plaquette, mais il s’agit d’une activité qui coûte cher et pour laquelle la demande est encore peu développée.

La production de produits de chauffage repose sur des activités et des emplois d’abattage, de manutention, de conditionnement, de livraison (les granulés se livrant en sacs ou en bennes pour être stockés en silos, les plaquettes se livrant uniquement en silos et les bûches en conditionnement manuel). **On peut penser qu’une partie au moins de ces emplois sont peu qualifiés et pourraient relever de l’insertion.**

## La question de la propreté en forêt

**Des activités sociales pourraient potentiellement être développées en matière de propreté en forêt et d’entretien des sentiers.** Des problèmes de propreté se posent en effet dans les forêts des zones péri-urbaines. Ce type d’activités n’est toutefois pas facile à développer, la question de la responsabilité du financement posant problème : revient-elle en effet à la commune (ou communauté de communes) propriétaire(s) de la forêt concernée ou à celle(s) des promeneurs produisant les déchets ? De fait, il semble que la question de l’entretien de la propreté des forêts péri-urbaines autour de Dijon ne constitue pas aujourd’hui un sujet de préoccupation ni pour la COMADI, ni pour le Conseil général de Côte d’Or. Par ailleurs, la faible fréquentation des forêts du Val de Saône ne justifie probablement pas une mobilisation des acteurs ni un potentiel d’activité en la matière.

## 3.2. Le poids de la filière bois-forêt dans l’économie régionale et en Val de Saône

La Bourgogne dispose de près d’un million d’hectares boisés, ce qui donne un taux de boisement approchant les 30%. Plus des deux tiers sont en forêt privée. Les

ressources issues de ces forêts vont s’accroître de près de 30% dans les années à venir, grâce notamment à l’augmentation de la production de peuplement de résineux.

Près de 2 500 entreprises et ateliers (PME pour la plupart) appartenant à la filière bois-forêt font travailler plus de 20 000 personnes, fournissant parfois plus de 10% des actifs dans certains cantons. Ces entreprises génèrent 5% de la valeur ajoutée produite en Bourgogne.

La forêt et les industries qui en dépendent pèsent ainsi plus dans l’économie régionale que le bâtiment.

En Val de Saône, la forêt publique représente environ 30 000 ha. Ce sont des zones « à plat », facilement exploitables et très productives.

Cette surface correspond à environ 100 000 m<sup>3</sup> de produits d’exploitation. Ceux-ci sont constitués pour la majeure partie de grumes de sciage de qualité (chêne) et des produits corollaires (houppiers et taillis) exploités sous forme de bois de chauffage et de trituration, lui-même transformé sous forme de pâte à papier et panneaux de particule. Ces produits ont connu une hausse importante de la demande depuis le début de l’année 2006, occasionnant une flambée des prix.

On estime à environ 500 le nombre d’emplois induits.

## **L’organisation de la filière en Bourgogne et val de Saône**

La filière est organisée autour de cinq types d’acteurs : les producteurs de bois, les gestionnaires, les exploitants, les négociants, les transformateurs. Différents acteurs institutionnels et professionnels participent à sa gestion et à son développement.

### Les producteurs

**Les collectivités locales** sont propriétaires des forêts communales et départementales.

**L’ONF** en tant que représentant et gestionnaire des forêts de l’Etat.

**Les propriétaires forestiers privés**, au nombre d’environ 175 000 en région Bourgogne

- 150 000 possèdent moins de 4 ha
- 12 000 possèdent de 4 à 25 ha
- 3 500 possèdent plus de 25 ha

Le Val de Saône comporte d’ailleurs beaucoup de petites et moyennes propriétés.

## Les gestionnaires forestiers du domaine privé

**Les coopératives**, groupements de propriétaires forestiers, réalisent des actions à caractère technique, administratif et économique. Elles proposent aux propriétaires forestiers différents moyens et services :

- gestion : réalisation de plans de gestion, diagnostics, suivi et gestion, conseils, expertises, estimations, dossiers de subvention, cartographie...
- sylviculture : préparation des terrains, plantations, entretiens, élagages...
- fournitures : approvisionnements en plants, protection anti-gibiers, produits phytosanitaires, répulsifs, outils, équipements...
- exploitation : étude et construction de voies de desserte, mise en œuvre des moyens appropriés visant à préserver les sols, les peuplements et l'environnement des parcelles forestières
- commercialisation : vente et distribution des produits forestiers, dans une logique de valorisation de chaque essence et de chaque coupe

Trois coopératives sont présentes sur le territoire régional :

- CFBL (Coopérative Forestière Bourgogne Limousin) emploie environ 100/150 personnes, dont environ 60/80 personnes sur la Bourgogne. Cette coopérative a fait l'objet d'un regroupement interrégional dans le cadre d'une tentative de restructuration et de relance de l'activité.
- COFORET Centre-Est
- UNISYLVA (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin)

Les coopératives ont subi de lourdes pertes dues à la chute du cours du bois au début des années 2000, et ont connu une période difficile. Elles cherchent aujourd'hui des marchés à l'étranger, dans un contexte tendanciel de relance de l'activité.

**Les experts forestiers**, qui assurent leurs prestations auprès des propriétaires forestiers sous forme d'actes de gestion technique et économique (conseils, étude, réalisation de plans de gestion, expertises, ventes de bois, maîtrise d'œuvre des travaux...).

**Les propriétaires** eux-mêmes ou des **agriculteurs locaux** à qui ils confient la gestion en gré à gré. Il s'agit d'une pratique assez développée parmi les propriétaires mais mal connue des acteurs institutionnels car mise en œuvre sans intermédiaire et de façon globalement informelle.

## Les exploitants

**Des entreprises privées d'exploitation forestière** (ETF) : soumises à validation de leur qualification et/ou expérience professionnelle, elles réalisent des travaux forestiers pour le compte d'autrui. Contrairement aux exploitants forestiers, les ETF ne font pas de négoce de bois mais uniquement de la prestation de services (bûcheronnage, débardage, élagage...).

**Des bûcherons professionnels** travaillant souvent à leur compte.

**Des scieries et entreprises de transformation du bois** (concernant le bois issu du Val de Saône, l’activité d’exploitation est plutôt localisée en Saône et Loire, mieux équipé en matériel).

**L’ONF** qui a ses propres ouvriers et fait également appel à des entreprises.

A noter que concernant le domaine privé, les exploitants sont souvent des acteurs locaux (versus des enseignes nationales ou internationales) qui assurent un démarchage auprès des propriétaires forestiers pour les convaincre de leur vendre leur production (ex : Scieries réunies du Chalonnais, Dusserre à Vendennes les Charolles...).

### Les négociants

Ce sont soit des entreprises spécialisées dans le négoce (achat et vente) du bois, soit des exploitants (ONF, ETF) qui cumulent les statuts et proposent également la commercialisation à leurs clients, ou encore les propriétaires forestiers eux-mêmes.

### Les industries de première et seconde transformation

Il s’agit de l’aval de la filière bois, regroupant les entreprises et artisans depuis la première transformation (scierie) jusqu’à la production de produits finis (charpente, ossature bois, menuiserie...). Au niveau du val de Saône, il s’agit principalement d’un tissu de PMI-PME, dont les plus connues sont mentionnées un peu plus bas.

### Les acteurs institutionnels et professionnels

#### ***Les services forestiers de l’Etat***

Les services déconcentrés du Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales sont chargés :

- pour la DRAF de concevoir et mettre en œuvre au niveau régional la politique forestière de l’Etat, formalisée dans les Orientations Régionales Forestières

Contact : M. Robert, responsable du SERFOB – Service régional de la Forêt et du Bois 0380393070

- pour la DDAF de mettre en œuvre cette politique au niveau départemental

Contact : DDAF de Côte d’Or 0380683000

### ***La Direction régionale de l'ONF***

Entreprise publique, l'ONF est gestionnaire des forêts publiques – domaniales et communales -, qui représentent 50% des forêts en Côte d'Or. Elle apporte son savoir-faire et ses compétences aux entreprises et aux collectivités et intervient aussi bien en tant que conseiller, maître d'œuvre, expert ou encore entrepreneur de travaux.

Ses deux grands objectifs sont :

- d'assurer des missions de service public dans le cadre de la gestion multifonctionnelle (production, protection, accueil) des forêts des collectivités territoriales et de l'Etat
- de réaliser des projets d'aménagement et de gestion des espaces naturels.

Contact : M. Chagnard, directeur régional

### ***Le Centre Régional de la Propriété Forestière***

Etablissement public de l'Etat, le CRPF a compétence pour développer et orienter la gestion de la forêt privée, en particulier par :

- le développement des différentes formes de regroupements techniques et économiques des sylviculteurs
- la vulgarisation sylvicole en vue d'une gestion durable
- l'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole et des codes de bonnes pratiques sylvicoles
- l'agrément des plans simples de gestion et des règlements types de gestion.

Son conseil d'administration est composé de propriétaires forestiers élus par leurs pairs et d'une équipe technique au service de tous les propriétaires de bois.

Contact : M. Cogniet, directeur 0380530130

### ***L'établissement forestier de Bourgogne et le lycée forestier du Velay***

Situés à Etang-sur-Arroux, conventionné CFPPA, le lycée forestier est le seul établissement de Bourgogne à dispenser des formations aux métiers de la forêt en formation scolaire, continue ou par apprentissage.

Les formations continue et en apprentissage proposées sont les suivantes :

<b>Formation</b>	<b>Type</b>	<b>Niveau du diplôme</b>	<b>Durée</b>	<b>Recrutement</b>
CAPA Travaux forestiers	Apprentissage	V	2 ans	Sortie 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>
BPA Entrepreneur de travaux forestiers	Continue	V	1050h	Activités professionnelles
BPA Entrepreneur de travaux sylvicoles	Continue	V	1125h	Activités professionnelles
SIL Technicien de l'arbre	Continue	IV	900h	CAP, BEP + Activités professionnelles
Certificat de technicien Mécanisation forestière	Continue	V	875h	CAP, BEP + Activités professionnelles
Conducteur polyvalent d'engins de travaux forestiers	Continue	V	1125h	Activités professionnelles
Formations courtes à destination des entreprises et de leurs salariés	Continue		Variable	

Contact : M. Huet, directeur du CFPPA

La mise en place récente de l'établissement forestier dans le cadre du programme de cohésion sociale (Ecole de la deuxième chance) vise à proposer une formation d'insertion professionnelle et sociale à des jeunes en difficulté de 18 à 21 ans. Accueillis en internat pour des périodes de 6 mois éventuellement renouvelables, ils bénéficient de différents programmes de formation (resocialisation, préparation du CFG et de l'AFPS) et de stages de découverte des métiers de la forêt et du bois visant à leur faire définir un projet professionnel et à les y préparer. Ils sont ensuite orientés, en concertation avec la mission locale, vers les formations adaptées (notamment espaces verts, bûcheronnage, services en milieu rural).

Contact : Mme Chiodini, directrice de l'insertion et de la formation

***L'Association pour la promotion et la valorisation des activités du bois en Bourgogne (Aprovalbois)***

C'est l'organisation interprofessionnelle régionale de la forêt et du bois, créée à l'initiative des professionnels de la forêt et du bois des 4 départements bourguignons et de leurs partenaires institutionnels. Elle réunit au sein de la même structure tous les partenaires de la filière bois en Bourgogne (pépiniéristes, sylviculteurs, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, artisans, industriels des première et deuxième transformation du bois, fabricants de produits

finis en bois) et représente 2500 entreprises et près de 20 000 emplois, en grande partie localisés dans les cantons ruraux.

Association des professionnels de la forêt et du bois, elle constitue un interlocuteur et un outil privilégié du Conseil régional et de l'Administration pour développer la filière, et participe à ce titre à l'orientation du développement de la filière bois en Bourgogne. Un Contrat de Progrès entre l'État, la Région et Aprovalbois a été signé le 8 juillet 2005. Un dossier Pôle de Compétitivité a en outre été déposé à la fin de l'année 2005.

Parmi ses actions figurent l'animation d'un réseau d'entreprise à des fins d'information sur les aides techniques et financières disponibles ainsi que l'animation de groupes de réflexion.

En outre, elle contribue activement à la promotion du bois énergie et cherche à développer ses ressources pour suivre les projets de chaufferie bois existants, favoriser l'émergence de nouveaux projets, répondre aux demandes d'informations et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels.

Contact : M. Rochot, directeur (0380443540)

### ***Le Centre d'Information et de Promotion des Entreprises de travaux Forestiers (CIPREF)***

Association professionnelle administrée par des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, elle apporte à ses adhérents un ensemble de services et de compétences pour leur permettre de mieux appréhender les évolutions structurelles de leur profession :

- soutien documentaire
- appui à la création d'entreprise
- mise en place de projets de développement.

Contact : CIPREF Bourgogne 03 85 82 33 09

### ***Les syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs***

Représentant des propriétaires de bois privés auprès des acteurs publics, il constitue leur outil d'information, de réflexion, de conseil et de proposition. Il les informe tout particulièrement sur la réglementation, la fiscalité, et défend leurs intérêts généraux notamment économiques et environnementaux.

Contact : M. Péliissonnier, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Côte d'Or 03 80 36 21 40

## Les associations environnementalistes

Sans pouvoir généraliser, il semble que certaines associations de défense de l’environnement (par exemple Autun Morvan Ecologie) aient une conception fortement « protectrices » de la forêt et tendent à s’opposer aux volontés d’exploitation du domaine forestier, même conçue dans une logique de bonne gestion et d’entretien. Les relations sont de ce fait plutôt tendues entre ce type d’associations et les acteurs forestiers. Elles n’ont en tout état de cause pas de préoccupation particulière en matière d’emploi ou d’insertion dans le domaine forestier.

## **Premier repérage des entreprises de la filière bois sur le Val de Saône**

Cette liste correspond à une identification par les animateurs économiques de la CCI de Dijon des principales entreprises de la filière bois présentes sur le territoire du Copieval. Elle demanderait à être complétée par un travail plus approfondi de repérage exhaustif (par exemple sur la base de l’annuaire du forestier bourguignon, disponible auprès du CRPF) et de qualification des entreprises et activités.

Existence d’un **pôle bois à Collonges** : trois entreprises se sont installées depuis deux ans à l’initiative d’un chef d’entreprise possédant des forêts et des scieries dans le Haut Doubs, pour des raisons de climat, de transport et d’accessibilité et à cause de la proximité de Dijon. M. Régnaud possède également une société de négoce de bois à Chalon-sur-Saône.

- Haut Doubs Bois 21 : négoce
- Atout Bois 21 : transfère depuis le Haut Doubs et projet de développement de l’activité de palettes spécialisées
- Esprit Bois 21 créée en association avec deux jeunes : création et taille de charpente

La CCI est intervenue pour le montage de dossiers d’aide à l’implantation, en lien avec les collectivités locales concernées.

Pour l’activité palettes, le recrutement était jusqu’ici assuré par M. Régnaud, en l’absence de responsable de production. L’arrivée récente de ce dernier devrait permettre de structurer les choses. **De 7-8 salariés aujourd’hui, la perspective pourrait être de passer à 10-12.**

L’activité charpente est quant à elle assez fortement mécanisée, avec des tâches physiques de montage. De 5 salariés actuellement, la perspective est de passer à 7. Le recrutement concernerait des charpentiers, métier qui connaît des difficultés de recrutement. Peut-être pourrait-il y avoir également un poste moins qualifié sur des tâches de ponçage, montage ?...

L'activité négoce correspond à une structure légère (une personne) avec une activité exclusivement commerciale.

Contact : M. Régnaud, dirigeant ou associé des trois sociétés 0381493851

**Pevescal** est une entreprise de menuiserie PVC. Venant du Jura, elle a repris le site et une partie des employés de Critère, menuiserie bois liquidée en 2002.

Contact : M. Poval 0380313085

**Thivant Bois** est une très ancienne scierie située à Thory en Plaine dans le canton de Genlis.

Contact : M. Thivant 0380398812

**Marcaute - Etablissements Roblot est** une entreprise de l'ameublement spécialisée dans les meubles en chêne situé à Dun le Châtel. Cette entreprise de 49 personnes a atteint une stabilité dans l'effectif. Elle ne cherche pas à recruter mais plutôt à externaliser, sous traiter les tâches les moins techniques.

Contact : L. Arambourg 03 80 36 58 52

## **Les grandes tendances en matière d'emploi**

**D'une manière générale, la filière bois est une filière en développement, qui tend aujourd'hui à manquer de main d'œuvre.** L'importance de ce manque de main d'œuvre est difficile à quantifier, qui plus est dans un contexte de mécanisation importante qui diminue structurellement les besoins de main d'œuvre non qualifiée et demande des évolutions importantes des caractéristiques de la main d'œuvre qualifiée (conduite d'engins de travaux, conduite et maintenance d'engins de production...).

En matière d'emploi dans la filière bois, le maillon faible « bien connu depuis longtemps » est le bûcheronnage. Il y a là un gisement d'emploi énorme mais les difficultés de recrutement locales sont très fortes. Ce déficit de main d'œuvre est aujourd'hui partiellement compensé par la concurrence de bûcherons venant d'Europe de l'Est.

Si les activités forestières évoluent globalement vers une plus grande mécanisation, certaines continueront toutefois à demander une main d'œuvre humaine : c'est le cas pour la récolte des feuillus, par exemple le chêne qui constitue l'essence principale en Bourgogne. De même La production de bûches correspond à une activité manuelle, et la production de plaquettes, encore peut développée aujourd'hui, demandera en partie le maintien d'interventions humaines (préparation du bois...).

Dans les activités de transformation du bois, les besoins de main d'œuvre correspondent en premier lieu à des métiers qualifiés, demandant une forte

technicité. Les travaux en scierie sont par exemple de plus en plus mécanisés, ce qui y diminue les besoins de main d’œuvre, même si demeurent des activités de manutention en fin de chaîne.

Les entreprises connaissent des difficultés de recrutement notamment de charpentiers et menuisiers. On trouve également des emplois peu ou non qualifiés (notamment de manutention, conditionnement...) mais il n’y a apparemment pas de difficulté particulière de recrutement sur ces postes.

Les entreprises, le plus souvent des PMI-PME voire des TPE (0 à 5 salariés), fonctionnent à effectif minimal et disposent de moyens d’encadrement limités, voire réduits. Les entrepreneurs recherchent avant tout des personnes fiables, assidues, capables de respecter les consignes de sécurité et de s’intégrer dans un (petit) collectif de travail. Les recrutements se font la plupart du temps dans une logique de proximité, via les salariés et le bouche à oreille.

Chez les pépiniéristes a priori il n’y a pas de tendance au recrutement car l’activité est structurellement en baisse sur les dernières années, les surfaces de plantation ayant fortement diminuées. Pour autant, la plantation et l’entretien de plantation correspondent à des emplois peu qualifiés.

### Les métiers et emploi existants

La description précise de la plupart des métiers existants (bois, première transformation, seconde transformation) est disponible sur le site Internet de l’Aprovalbois ([www.aprovalbois.com/](http://www.aprovalbois.com/) rubrique Réussir ensemble / Travailler dans la filière bois / Les métiers)<sup>2</sup>. Sont repris ici les métiers a priori accessibles à un public peu qualifié et en insertion professionnelle ou accessible suite à un parcours de formation court.

Si une partie d’entre eux ne requiert que peu de qualifications, les métiers de la forêt et du bois exigent d’une manière générale des qualités personnelles et physiques et une capacité de respect de consignes et gestes de sécurité qui les rend modérément accessibles à des personnes en insertion sociale et/ou à des personnes présentant des problèmes d’alcool ou de drogue.

Les métiers de la forêt s’exercent en extérieur, dans des conditions physiques qui peuvent être difficiles. Ils demandent une capacité à « se prendre en main » et faire preuve d’initiative en cas de problème (difficulté technique, panne de matériel...) et une capacité à organiser son travail. Les métiers du bois comme ceux de la forêt requièrent une bonne condition physique, voire des capacités musculaires qui les rendent peu accessibles à des femmes. De fait, c’est en outre un milieu qui présente une forte culture masculine, « une culture d’homme libre ».

---

<sup>2</sup> L’Aprovalbois a élaboré des fiches métiers fort bien faites. Une version enrichie et imprimée devrait être disponible d’ici quelques mois.

## **Les métiers de la forêt**

### Bûcheron

Sa tâche consiste à abattre les arbres sans faire de dégâts aux peuplements (jeunes semis, arbres voisins,...), en facilitant le travail du débardeur ; à les façonner, c'est-à-dire les ébrancher ; à classer les différentes catégories de produits en fonction de leur utilisation (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois d'industrie).

C'est un métier relativement qualifié, requérant en particulier une connaissance et un apprentissage des techniques de sécurité et évoluant de plus en plus vers une dimension de conducteur d'engin d'abattage. Une formation à ce métier est proposée au lycée forestier du Velay.

### Conducteur d'engins forestiers

Il conduit et entretient des engins d'exploitation forestière (engins de sylviculture mécanisée, d'abattage-façonnage mécanisés, de débardage mécanisé, des grumiers, des grues portées...). Il requiert des exigences physiques : santé robuste, bonne perception spatiale, bonne vision, bonne coordination des mouvements, pas d'antécédent épileptique, éthylique, aptitude au travail en hauteur. Autres exigences : compétences mécaniques et techniques, sens des responsabilités, esprit de sécurité, rigueur, conscience professionnelle, esprit d'équipe, sociabilité.

### Ouvrier forestier

C'est un professionnel incontournable de la gestion durable des forêts. Son activité consiste en des tâches de débroussaillage et de préparation à l'exploitation. Il met en œuvre les techniques rationnelles d'abattage adaptées aux peuplements forestiers dont il doit réaliser l'abattage. A partir des directives d'une entreprise de travaux forestiers ou d'exploitation forestière dont il est le salarié, il réalise la première phase d'exploitation qui consiste à mettre à disposition les arbres qui seront évacués de la forêt par le débardeur. L'ouvrier forestier réalise les mêmes travaux qu'un entrepreneur de travaux forestiers. Toutefois, contrairement à ce dernier, il a un statut de salarié à durée déterminée ou indéterminée. Si son activité principale est l'abattage des arbres, il peut se voir confier d'autres travaux, comme l'élagage, les plantations, les dégagements de semis, le débroussaillage, le reboisement, le débardage, le cubage ou le façonnage de bois sur la place de dépôt.

Ce métier ne demande pas de forte qualification mais une capacité de résistance physique, une bonne dextérité manuelle, une réflexion sur la sécurité, et des connaissances en sylviculture. Il nécessite d'être titulaire du CAPA travaux forestiers ou sylviculture (par exemple : CAPA Ouvrier sylviculteur, Ouvrier d'exploitation forestière abattage-façonnage), du BEPA travaux forestiers ou du BPA travaux forestiers option « Abattage-Façonnage ».

Jusqu'à exercé de façon relativement autonome (voire isolé), la tendance est au renforcement du travail en équipe pour des questions de sécurité comme de motivation.

### Débardeur

Le travail du débardeur consiste à transporter les bois coupés par le bûcheron jusqu'à une place de dépôt située au bord d'une route forestière où un camion pourra venir les charger.

Le débardeur doit être en bonne forme physique, courageux et passionné. Cette activité est réalisée par des Entrepreneurs de débardage possédant un matériel spécifique (porteur, tracteur articulé) d'un coût élevé (de l'ordre de 1 million de francs), ou des Entrepreneurs de bûcheronnage (ou des agriculteurs) réalisant cette activité de façon complémentaire et possédant un matériel polyvalent.

### Elagueur

L'élagueur réalise des tâches de taille, de démontage et d'abattage, pour tout type d'arbre d'ornement, toute dimension et en toute situation. Il réalise son travail en suivant les normes et les règles de bonne exécution et de sécurité. Il intervient en assurant le respect du végétal et apporte des soins et des conseils.

## ***Les métiers de première transformation du bois***

Les emplois en comportent des emplois qualifiés et d'autres moins qualifiés autour de la manutention, avec une importante problématique de sécurité.

### Affûteur en scierie

Il assure l'entretien des outils de coupe utilisés sur les machines de scierie.

### Commis de coupe

Le commis de coupe est chargé d'approvisionner en matière première les unités de première transformation (estimation de lots de bois, classement et valorisation des lots, organisation des chantiers d'exploitation forestière).

### Conducteur de machines à bois

Il assure la conduite des machines servant à la transformation du bois : scierie, menuiserie, charpente... Le conducteur de scies automatisées-affûteur peut accéder à des postes de contremaître de production de scierie, chef de parc, chef d'atelier, responsable de production. Il peut également s'orienter vers des carrières technico-commerciales.

### Scieur

Le scieur débite les troncs d'arbres (grumes) en bois d'œuvre pour la charpente, la menuiserie, l'ameublement.

### La production de palette

Les emplois dans la production de palettes sont a priori des postes difficiles à tenir physiquement (clouer les palettes, présenter les planches à la coupe...) et demandant le respect des consignes de sécurité.

#### ***Les métiers de seconde transformation du bois***

Ils correspondent à des métiers d’artisan et requièrent une technicité, un apprentissage dans la durée et une capacité d’autonomie a priori non directement compatibles avec un public en insertion.

Pour information, les différents métiers répertoriés :

- agenceur
- charpentier
- conducteur de travaux
- ébéniste
- ingénieur du bois
- marqueteur
- menuisier
- restaurateur de mobilier d’art
- sculpteur sur bois
- technico-commercial bois
- tonnelier
- tourneur sur bois

### **Les perspectives en terme d’IAE et de passerelles vers l’emploi**

#### Le projet de convention entre le Conseil Général de Côte d’Or et la direction régionale de l’ONF

Un projet de convention est en cours d’élaboration en vue de définir une politique forestière commune qui porterait notamment sur :

- le bois énergie
- les travaux en forêt
- le développement d’emplois sociaux.

Côté ONF, cette démarche s’inscrit dans la convention signée au niveau national entre le Ministère du travail et l’ONF, cette dernière s’engageant à participer à la création et à l’encadrement d’emplois sociaux dans le cadre de ses missions de service public. Côté Conseil général, elle s’inscrit dans le cadre du PDI, lui-même en cours de délibération.

Le projet pourrait être validé à la fin de l'année, sous réserve du résultat des travaux en cours et des délibérations des instances concernées. Il pourrait faire l'objet d'une mise en œuvre portée sur le volet emplois sociaux par les services sociaux départementaux à partir de l'année 2007.

**Le public concerné serait les bénéficiaires du RMI ainsi que des personnes handicapées. La perspective serait de créer une centaine d'emplois sociaux sur le département à horizon de cinq ans.**

Le Conseil général apporterait son aide en subventionnant les structures employeuses – a priori ses partenaires habituels –, sur la base des salaires chargés des emplois sociaux créés et gérés. **L'ONF assurerait de son côté la formation, l'identification des chantiers et l'encadrement des chantiers.**

En tant que gestionnaire des forêts publiques, la direction régionale de l'ONF dispose en effet d'un maillage territorial assez dense (plus de 200 salariés), propice à ce genre d'action. Elle ne souhaite toutefois pas être employeur direct d'emplois sociaux, partant du principe que les structures locales sont plus qualifiées.

**L'ONF fournirait également une aide technique aux structures porteuses des emplois pour leur permettre d'élaborer un budget d'exploitation viable** et pour les appuyer dans la commercialisation des produits forestiers (en premier lieu le bois de chauffage). Le principe serait en effet que le produit de l'activité permette de financer l'encadrement, les équipements et la formation.

Une condition de faisabilité de ce projet est en outre que les activités développées via ces emplois sociaux n'entrent pas en concurrence frontale avec celles des ETF existantes, mais permettent d'**exploiter des zones peu ou pas rentables aujourd'hui, et donc non exploitées par ces dernières.**

Les caractéristiques des massifs forestiers amènent à penser que **ce n'est pas en premier lieu sur le Val de Saône que ces emplois seront créés.** Le secteur le plus propice au développement d'activités d'exploitation non directement concurrentielle est en effet la montagne (zones de taillis difficiles à exploiter et/ou qui sont difficiles à vendre aujourd'hui). Une charte forestière est par exemple en cours d'élaboration avec les communes d'Is-sur-Tille et Saint-Seine-l'Abbaye, comportant entre autres une action sur les emplois sociaux.

La situation du Val de Saône est de ce point de vue plus délicate car les coupes y étant faciles et la productivité importante, les domaines sont bien exploités et il n'y a pas d'inventus. Il ne sera donc sans doute pas facile d'y trouver des chantiers permettant de créer des emplois sociaux dans ce cadre.

### Un potentiel d’IAE réel mais fortement conditionné

En conclusion, la filière bois présente plusieurs **facteurs favorables** au développement d’activités et d’emploi d’insertion :

- le développement global du secteur d’activité, avec un potentiel d’exploitation important en bourgogne, un tissu économique plutôt dense et structuré, la présence de nombreux interlocuteurs institutionnels et de structures professionnelles dynamiques
- le développement de l’activité autour du bois de chauffage et l’émergence probable d’un réseau de production-distribution qui pourrait comporter lui aussi des emplois accessibles en insertion
- l’existence de nombreux métiers de la forêt et du bois correspondant à des niveaux de qualification peu élevés et ne demandant que la possession de compétences comportementales de base
- une culture sectorielle qui valorise les qualités humaines et relationnelles et repose sur une tradition d’apprentissage et de compagnonnage

Différents freins conduisent toutefois à relativiser le potentiel que représente cette filière en matière de développement de l’IAE :

- les difficultés structurelles du tissu de PMI-PME, qui ont déjà réduit l’emploi au maximum
- la nature même de ces PMI-PME, qui ont souvent peu de capacités d’encadrement et, sur le plan économique, une faible capacité d’« absorption » de personnes peu productives demandant un encadrement plus conséquent
- la tendance à la mécanisation, ainsi que l’élévation du niveau de qualification et de la technicité des emplois, qui réduisent structurellement les besoins de main d’œuvre non ou peu qualifiée
- les conditions d’exercice des métiers de la forêt et dans une moindre mesure du bois (travaux physiques en extérieur et souvent en autonomie, mobilité)
- Les qualités personnelles requises pour exercer et « tenir » dans ces mêmes métiers : bonne condition et capacité d’endurance physique, autonomie, forte motivation pour le produit, capacité d’apprentissage rapide de techniques et connaissances de base, capacité d’apprentissage et de respect rigoureux de consignes et gestes de sécurité
- La culture fortement masculine et plutôt entrepreneuriale du secteur.

Si l’on se place dans une perspective d’émergence de projets d’IAE et de mise en place de dispositifs, **les acteurs interrogés ne semblent pas hostiles à l’idée d’insertion professionnelle, ni même sociale**. Une coopérative a d’ailleurs eu l’occasion par le passé de confier des chantiers de sous-traitance à une entreprise d’insertion.

Les employeurs potentiels seraient a priori plutôt dans une logique pragmatique, correspondant à **une recherche de salariés motivés et globalement fiables, dans un contexte de pénurie de main d’œuvre qualifiée**. Cette attitude semble offrir une certaine ouverture vis-à-vis d’une offre de main d’œuvre issue de l’insertion, qui devrait simplement être préparée et suffisamment motivée pour exercer ce type d’emploi et s’intégrer à la culture sectorielle.

Enfin, le développement de la mécanisation couplée à la technicité d’une bonne partie des métiers de la forêt et du bois laisse penser que le volume potentiel d’emplois d’insertion – i.e. d’emplois faiblement qualifiés – n’est pas considérable. Ce volume pourrait être revu à la hausse dans le cadre du développement des activités liées au bois de chauffage.

Pour cette raison, à côté du projet de création d’emplois sociaux Conseil général-ONF, il semble plus pertinent de préconiser **un travail de repérage fin des besoins de main d’œuvre et de mise en relation personnalisée avec les entreprises de la filière**.

Cette démarche gagnerait sans doute à être précédée par **des actions de découverte et de sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois**, visant à repérer les personnes en insertion susceptibles d’être motivées et de répondre aux critères évoqués.

### Une mobilisation des partenaires à mettre en place

Le projet du conseil général de Côte d’Or et de l’ONF s’inscrit parfaitement dans la logique du schéma de cohérence de l’insertion et dans l’objectif de développement de l’offre d’insertion au niveau du territoire départemental.

Au-delà, il semble qu’il n’y ait pas aujourd’hui d’autres réflexions ou projet actifs, au niveau du val de Saône ou du département, sur le développement d’activités et d’emplois d’insertion dans la filière bois.

L’hétérogénéité des interlocuteurs et l’absence de gestionnaire unique constitue une difficulté pour l’émergence, la définition, la mise en œuvre de projets et dispositifs globaux d’insertion.

Pour autant, une démarche de ce type pourrait converger avec la volonté du Conseil régional de développer l’emploi en milieu rural. Les départements, notamment au titre de leur compétence en matière d’action sociale, seraient les mieux à même de susciter ce type d’actions en subventionnant les opérateurs adéquats. Il serait nécessaire qu’ils s’impliquent pour créer les conditions d’émergence des projets et la mise en œuvre des processus d’insertion professionnelle.

Des pistes pourraient être étudiées en lien avec d’autres projets existants, par exemple **en évaluant l’intérêt d’un couplage entre valorisation des déchets de la filière légumière et production sylvicole dans une perspective de cogénération.**

Le CRPF est quant à lui en train d’élaborer des plans de développement des massifs forestiers, qui pourraient à terme donner lieu à un développement de l’activité et de l’emploi (de l’ordre de quelques centaines d’emplois sur la Bourgogne).

Le conservatoire bourguignon, qui gère des sites naturels dans un objectif de promotion de la biodiversité, pourrait peut-être constituer un support pour des actions d’insertion professionnelle.

Enfin, des pistes seraient sans doute à explorer autour des activités de pêche touristique, de manière à améliorer **l’entretien des berges et des cours d’eau.**

## **4. ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS POUR LA REUSSITE DES PROJETS D’IAE SUR LE COPIEVAL**

### **4.1. Le constat**

L’insertion sociale comme professionnelle ne constitue pas une priorité, ni même un sujet de préoccupation actif, chez les élus et les acteurs territoriaux, plus concentrés aujourd’hui sur le développement économique (pôles de compétitivité, soutien au tissu de PME-PMI,...).

Ce manque d’intérêt repose essentiellement sur **une méconnaissance des dispositifs de l’insertion par l’activité économique et des publics concernés**, avec bien souvent une vision « sociale » de l’insertion et donc l’absence de lien avec les problématiques de développement économique local.

On retrouve le même phénomène côté acteurs de l’économie où les entreprises se méfient de l’insertion, soit par méconnaissance nourrissant une crainte de concurrence soit par expérience, la mobilisation de l’entreprise dans un dispositif d’insertion s’étant soldée par un échec.

**Un effet de lassitude et de saturation**, voire de méfiance **vis-à-vis des projets du COPIEVAL**, en particulier chez une partie des acteurs et du tissu économique local. Les entreprises et les acteurs institutionnels ont été beaucoup sollicités depuis la mise en place du COPIEVAL et/ou sont quelque peu désabusés par la succession des politiques d’emploi et d’insertion. Certains sont déjà impliqués dans un ou des projets et ne peuvent consacrer plus de temps à de nouveaux projets qui ne seraient pas dans leur cœur de métier. D’autres ont été déçus par des projets qui n’ont pas abouti.

Le caractère bicéphale du Val de Saône (tirailé entre les pôles dijonnais et beaunois, avec les complications politiques que ça implique) ne facilite pas une approche globale, concertée, et va plutôt à l’encontre de mise en place de projets globaux et cohérents.

L’offre d’insertion existe sur le COPIEVAL et des initiatives nouvelles se développent. Cette offre nécessite d’être renforcée et les initiatives soutenues sur certaines zones afin de répondre à certains manques : chantiers d’insertion sur Seurre – Saint Jean de Losne, une offre d’insertion à la suite des chantiers d’insertion (EI), le développement de la présence de Domicile Service sur l’ensemble des cantons, ... afin de mailler le territoire et le parcours des publics jusqu’à l’intégration en poste de travail.

Il y a peu de niche pour développer les emplois et activités d’IAE, ou alors sur des volumes réduits (filière bois). Les secteurs les plus pertinents et les plus porteurs ont déjà été identifiés, des projets et actions sont en cours de définition ou de mise en oeuvre.

Pour rappel, le tableau suivant reprend les différentes dynamiques à l’œuvre sur le Val de Saône ainsi que les potentialités repérées sur certaines filières :

<b>Projets en cours</b>	<b>Porteurs</b>	<b>Partenaires</b>
Atelier d’insertion sur Seurre - St Jean	ASCO - Beaune	Conseil Général
Chantiers d’insertion pérennes en milieu rural – Auxonne, La Vingeanne, ...	Avenir environnement	Commune, Conseil Général, COPIEVAL
GEIQ du bassin légumier d’Auxonne	SYNERGEIQ	Communautés de communes, entreprises,
Création d’une EI sur la transformation de légumes – Soirans ou Is sur Tille ?	AGROBIO (ou association spécifique)	DDTEFP, Conseil Général
<b>Potentialités repérées</b>	<b>Porteur probable</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Aménagement, entretien et nettoyage des espaces naturels</b>		
Entretien des espaces naturels et du petit patrimoine bâti à l’écomusée de Seurre	Association co-gestionnaire du Musée	Communauté de communes, Conseil Général
Entretien des berges des rivières et de la voie bleue sur le val de Saône	Chantier d’insertion ou sous-traitance à une EI	Communes, communautés de communes et conseil Général
<b>Potentialités d’IAE dans la filière bois</b>		
Projet de convention relatif à une politique forestière régionale	Structures employeuses agréées par le CG (opérateurs associatifs)	ONF, Conseil Général
<b>Potentialités d’IAE dans le projet de filière légumière</b>		
Projets de traitement et de valorisation des déchets organiques		
Plate-forme logistique		
<b>Potentialités d’IAE dans le projet de filière fluviale</b>		
Inclure une clause sociale dans les projets de construction et/ou d’aménagement (ports,...)	Communes et/ou intercommunalités concernées	Conseil Général, V.N.F.

## 4.2. Les préconisations

### ◆ **Accompagner les dynamiques de projets en cours**

Des projets structurants en terme d’offre d’insertion par l’activité économique émergent sur le territoire du COPIEVAL :

- projets de chantiers d’insertions pérennes
- projet de création d’une EI sur la transformation de légumes
- relance du GEIQ du bassin légumier auxonnais,...

S’il existe des potentiels de développement de l’IAE à moyen terme (dispositif d’insertion départemental dans la filière bois, entretien des rivières et des berges, inclure une clause sociale dans les projets de construction et/ou d’aménagement,...) il nous semble important de **ne pas se disperser sur l’ensemble des potentialités mais de hiérarchiser les priorités**. Afin d’asseoir une offre d’IAE sur le territoire du COPIEVAL, il s’agit de **concentrer les énergies des acteurs et éventuellement les financements pour réussir ces « projets cadres »** et produire des résultats tangibles dans la durée.

Ces dynamiques s’inscrivent d’ailleurs plus globalement dans la logique de certains opérateurs de renforcer et mieux territorialiser leur offre de service sur le Val de Saône. C’est par exemple le cas de l’Association Intermédiaire Domicile Services et de l’association Avenir Environnement. Il s’agit donc d’accompagner ces acteurs et projets afin de consolider une « offre de base » pouvant s’étoffer à moyen terme.

### ◆ **Sensibiliser les élus et les entreprises aux enjeux de l’insertion** en lien avec les besoins des entreprises et les problématiques de développement économique local et d’attractivité du territoire.

A l’image des initiatives entreprises à la suite de l’étude UREI/Medef sur l’insertion par l’activité économique, des **actions de sensibilisation** autour de l’offre d’insertion en tant que réponse aux préoccupations des entreprises peuvent être déclinées sur le territoire du COPIEVAL. Ce serait l’occasion de présenter l’offre des structures d’insertion par l’activité économique ainsi que les témoignages d’entreprises clientes ou partenaires afin de démontrer la complémentarité avec le monde économique. Cette démarche permettrait de favoriser la connaissance par les entreprises et élus locaux de l’offre de service de l’IAE et de nouer des partenariats.

Pour exemple, le projet de chantier d’insertion d’Auxonne dans le cadre du PPI a pu voir le jour lors de la rencontre des acteurs de l’insertion du COPIEVAL en 2005 où les élus de la ville ont pu connaître et échanger avec un opérateur prêt à répondre à leurs besoins.

#### ◆ **Développer les liens entre acteurs économiques et acteurs de l’insertion**

Afin de répondre aux préoccupations du monde économique, il s’agit pour les acteurs de l’insertion de **se placer dans une logique d’offre de service** vis à vis des entreprises et artisans plutôt que de s’inscrire dans une logique de sollicitation afin de participer à des dispositifs institutionnels.

Dans le cadre d’une **démarche commerciale** il s’agirait **d’organiser des temps de travail collectifs entre SIAE afin de mieux formaliser certains outils pour la prospection commerciale** : argumentaire et offre de service proposée (sous-traitance, activité ponctuelle de remplacement de personnel, aide au recrutement, accompagnement dans l’emploi,...) suivi de la prospection entreprise,...

D’autres modalités de partenariats et d’actions pourraient voir le jour avec les entreprises : analyse de façon détaillée des postes de bas niveau de qualification des entreprises partenaires en leur proposant des réunions de présentation en petit collectif des postes proposés en entreprise afin de favoriser le lien entre poste d’insertion et monde du travail.

#### ◆ **Intégrer l’offre d’IAE dans la dynamique de la mise en place des Maisons de l’emploi**

La définition des projets de Maison de l’emploi et leurs déclinaisons opérationnelles et territoriales ont été construites à partir de la mobilisation des élus et d’une concertation sur un territoire élargi. En effet, un objectif fort des Maisons de l’emploi et, plus largement, de la réforme du SPE est l’implication des collectivités territoriales. Il s’agit de profiter de cette dynamique afin d’assurer la mise en cohérence des acteurs et des logiques d’intervention.

L’organisation de la Maison de l’Emploi doit permettre une offre de service coordonnée (pôle de services publics, aide à la recherche d’emploi, orientation vers les services prescripteurs de formation) Les acteurs de l’insertion, notamment les SIAE, ont toute leur place dans une telle démarche afin de **rendre lisible et accessible leur offre** à l’ensemble des usagers et partenaires de la Maison de l’Emploi.

D’autant plus que la Maison de l’emploi peut être un levier financier pour la définition et la mise en œuvre d’actions innovantes sur le territoire.

### ◆ **Mieux formaliser les parcours d'insertion**

Si la coordination des acteurs de l'insertion et le suivi des parcours d'insertion sont assurés lors des réunions des CLI, facilitant notamment l'interconnaissance des acteurs, il s'agit de mieux formaliser certaines étapes du parcours afin d'optimiser l'accompagnement du bénéficiaire. La construction du parcours d'insertion individualisé pourra prendre forme dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison de l'emploi à travers notamment l'offre de service coordonnée et le dossier unique du demandeur d'emploi. Néanmoins plusieurs points mériteraient d'être approfondis dans le cadre de cette dynamique :

- Partager et construire des outils en commun en matière de repérage des publics, de diagnostic (notamment un diagnostic de besoin avant orientation affiné) La question sous-jacente étant celle de l'orientation et de la prescription sur l'offre d'insertion parcours. En fonction des publics DE, jeunes (16-25 ans), allocataires RMI,... les référents chargés de l'accompagnement n'étant pas les mêmes (ANPE, ML, Référents UTAS) il s'agit de définir qui oriente, prescrit et coordonne le suivi du parcours d'insertion ?
- Mutualiser l'information sur le suivi des bénéficiaires afin d'éviter le passage de structure en structure de certains publics, sans capitalisation de l'étape précédente
- Organiser un retour d'information au référent du bénéficiaire par les structures en charge de ce dernier.

**Les propositions de fiches actions** que nous déclinons ci-après s'appuient sur l'analyse de l'offre existante en terme d'insertion par l'activité économique, des travaux déjà menés ou en cours, des dynamiques à l'œuvre et des potentialités repérées sur le territoire lors de nos différents échanges avec les acteurs. Ces actions proposées visent donc à **renforcer et compléter l'offre existante d'IAE sur les chaînons manquants ou insuffisants** sur le territoire. Bien entendu, il s'agira, en articulation avec les orientations du PDI et du PLI, de faire des choix en termes de priorités, d'expérimentations, de financements.

## **5. PROPOSITIONS DE FICHES ACTIONS**

### **FICHE ACTION N°1 : Construire des outils de promotion de l’offre des SIAE sur le territoire**

#### Localisation

Territoire du COPIEVAL

#### Constats/Besoins

- L’offre des SIAE intervenant sur le territoire du Val de Saône (l’association intermédiaire Domiciles services, les opérateurs des chantiers d’insertion : Agrobio,...) est méconnue des élus et des entreprises du Val de Saône.
- Par ailleurs, des SIAE (association intermédiaire, opérateurs de chantiers d’insertion, Entreprises d’insertion) ont pour projet de territorialiser leur offre de service et délocaliser leurs équipes sur le territoire du Val de Saône afin d’être au plus près des publics et des donneurs d’ordre.

#### Objectifs

- Améliorer la connaissance de l’insertion au niveau local et la lisibilité de l’offre existante
- Soutenir les opérateurs de l’IAE pour consolider et développer leur offre
- Disposer d’outils communs pour faire connaître l’offre d’insertion, la développer auprès de donneurs d’ordre potentiels (sensibilisation et de prospection auprès des entreprises)
- Construire et porter un discours cohérent sur l’offre d’insertion, élaborer un argumentaire sur les besoins et opportunités existantes

#### Cibles

- Entreprises (clubs d’entreprise, relais consulaires, ...)
- Elus et techniciens des collectivités
- Travailleurs sociaux

### Acteurs concernés

- Les SIAE intervenant sur le territoire ou/et souhaitant y développer leur activité, soit en premier repérage : Domiciles Services (Association Intermédiaire), Agrobio (chantiers d'insertion et porteur d'un projet d'EI), Avenir environnement (chantiers d'insertion)
- Acteurs du SPE
- Acteurs de l'IAE : UREI

### Description des actions

Sous l'égide du Copieval, mettre en place un groupe de travail pour :

- définir l'offre de service d'IAE à valoriser,
- construire un argumentaire sur l'IAE,
- formaliser et diffuser les outils de promotion

### Calendrier

1<sup>er</sup> semestre 2007

### Partenariat / Promoteurs

- **UREI** : soutien et ingénierie de projet (connaissance de l'existant et des bonnes pratiques à l'échelle régionale)
- **Maison de l'emploi** : soutien logistique voire financements pour les outils de promotion

### Pilotage de l'action

COPIEVAL / contrat de site

### Financement

- COPIEVAL / contrat de site
- Eventuellement Maison de l'emploi

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Mesure de l'amélioration de la connaissance de l'offre d'IAE et de son utilisation sur le COPIEVAL (sondage, bilan à un an auprès des acteurs cibles)
- Développement de l'intérêt des élus et des entreprises et de leur recours à l'IAE (cf. fiches-action n°2 et 3)

## FICHE ACTION N°2 : Sensibiliser et mobiliser les élus sur la question de l'insertion

---

### Localisation

Territoire du COPIEVAL

### Constats/Besoins

- Une sensibilité réduite des élus à la problématique de l'insertion renvoyant à une faible connaissance de l'IAE en général (dispositifs, objectifs, besoins, ...) et de son offre sur leur territoire en particulier.
- D'où une sous-utilisation de l'offre existante et des potentialités sur le territoire.

### Objectifs

- Changer l'image de l'insertion et du public concerné, renforcer le lien avec les enjeux de développement économique
- Donner aux élus les moyens de mieux mesurer les enjeux, les besoins et de mieux connaître les outils existants
- Faire émerger une mobilisation politique pour faire avancer le sujet et les projets afférents notamment auprès du monde économique

### Public concerné

- Elus des communes et communautés de communes (Maire et président et ceux chargés des compétences économiques)
- Conseillers généraux

### Description des actions

- Organiser des sessions d'information et d'échanges autour de la problématique (petits-déjeuners thématiques, interventions dans les conseils communautaires ou tables-rondes ...)
- Faire partager les éléments de diagnostic sur le territoire et faire connaître l'ensemble des projets et démarches en cours, ainsi que les opportunités identifiées
- Associer les opérateurs locaux et diffuser les outils de promotion de l'offre

### Calendrier

- 1<sup>er</sup> semestre 2007 : définition des modalités d'interventions
- Second semestre 2007 : Mise en œuvre des sessions de sensibilisation

### Partenariat / Promoteurs

- COPIEVAL
- Les SIAE intervenant sur le territoire et celles souhaitant y développer des activités d'IAE.
- Elus accueillant des activités d'IAE sur leur territoire
- Acteurs du SPE

### Pilotage de l'action

COPIEVAL / contrat de site

### Financement

COPIEVAL / contrat de site pour l'ingénierie et la logistique

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Définition des modalités opérationnelles et de mise en œuvre des actions :
  - nombre de rencontres menées sur 2007,
  - taux de participation des élus,
  - taux de couverture du territoire
  
- Mesure de l'amélioration de la connaissance de l'offre et de son utilisation par les entreprises (sondage, bilan à un an)
  
- Développement de l'intérêt des élus et des entreprises et de leur recours à l'IAE (cf. fiches-action n°1 et 3).

## FICHE ACTION N°3 : Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la question de l’IAE

### Localisation

Territoire du COPIEVAL

### Constats/Besoins

- Un constat partagé concernant la faiblesse des liens entre les acteurs de l’IAE et du monde économique.
- Une méconnaissance de la part de ces derniers de la réalité de l’IAE, de l’offre correspondante et de l’intérêt qu’elle peut présenter pour les entreprises

### Objectifs

- Réduire les incompréhensions, faire évoluer l’image de l’IAE
- Améliorer l’adéquation de l’offre d’IAE en réponse aux besoins concrets des entreprises locales
- Favoriser les partenariats, les passerelles, faciliter le montage d’actions
- Développer les liens en vue d’augmenter les débouchés pour l’offre d’IAE existante et à venir

### Public concerné

- Clubs d’entreprises du Val de Saône
- animateurs économiques de la CCI
- Elus consulaires

### Description des actions

- Organiser des sessions d’information et d’échanges autour de la problématique de l’insertion et de l’offre d’IAE sous la forme adaptée (petits-déjeuners ou réunions des clubs d’entreprises)
- Ces rencontres mettront l’accent sur une meilleure connaissance de l’offre d’IAE et des complémentarités par rapport aux problématiques et besoins concrets des entreprises. Ceci à partir d’une approche pragmatique : témoignages d’Entreprises d’insertion, des entreprises ayant déjà eu recours à l’IAE...
- Diffuser les outils de promotion ciblés sur l’offre d’IAE auprès des interlocuteurs (cf. fiche 1)

*Nota : Le MEDEF Bourgogne, à la suite de l’étude commanditée avec l’UREI (Cf. annexe 1) a débuté des rencontres entre entreprises et EI sur Dijon (séances petits déjeuners 8h30-9h30). Ces rencontres suivent une logique pragmatique « d’entreprises (EI) à entreprises » : les raisons de la mise en présence, l’objectif/les besoins identifiés dans les entreprises présentes, témoignage/présentation d’un EI avec un de ses clients. L’idée serait donc*

*de délocaliser sur le territoire de la Côte d'Or ces types d'interventions. Le bilan est positif, ces temps d'échanges favorise la mise en relation et génère réellement de l'activité.*

*Sur le Val de Saône cette démarche pourrait être menée en concertation avec les clubs d'entreprise (organisation des séances petites déjeuners au sein des réunions des clubs entreprises*

### Calendrier

- 1<sup>er</sup> semestre 2007 : définition des modalités d'interventions
- Second semestre 2007 : Mise en œuvre des sessions de sensibilisation

### Partenariat / Promoteurs

- Opérateurs de l'IAE
- UREI
- MEDEF
- animateurs des clubs d'entreprises
- Elus relais auprès du monde économique

### Pilotage de l'action

Co-pilotage entre le COPIEVAL / contrat de site, les animateurs des clubs d'entreprises du val de Saône et l'UREI

### Financement

Ingénierie et logistique :

- COPIEVAL / contrat de site
- UREI
- Chambres consulaires au titre de l'animation économique

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Définition des modalités opérationnelles et mise en œuvre des actions :
  - nombre de rencontres menées sur 2007,
  - taux de participation des entreprises,
  - taux de couverture du territoire et des secteurs
- Mesure de l'amélioration de la connaissance de l'offre et de son utilisation (sondage, bilan à un an)
- Développement de l'intérêt des entreprises et de leur recours à l'IAE (cf. fiches-action n°2 et 3).

## FICHE ACTION N°4 : Développer des ateliers de resocialisation et de remobilisation professionnelle

---

### Localisation

A définir en fonction de l'analyse des besoins des publics concernés et des territoires.

### Constats/Besoins

- Absence d'un maillon dans le parcours d'insertion en amont des chantiers d'insertion pour la fraction du public la plus éloignée de l'emploi
- La nécessité d'une étape préalable au retour sur un poste de travail productif par le ré-apprentissage des règles du monde du travail et la mobilisation sur le projet de parcours d'insertion professionnelle.

### Objectifs

- Développer une offre d'ateliers proposant des activités sans contrainte de productivité et visant à travailler sur la confiance en soi et la valorisation des personnes, les règles du monde du travail... Précisons qu'il ne s'agit pas d'« activités occupationnelles » mais bien d'une première étape sur la remobilisation du public vers une insertion professionnelle.
- S'appuyer sur le savoir-faire d'opérateurs (pour exemple la SDAT) afin de définir les modalités de mise en œuvre sur le territoire du COPIEVAL

### Public concerné

Public très éloigné de l'emploi. Une attention particulière devra être accordée au statut des demandeurs d'emploi et aux conditions de financement pour leur permettre de participer à ce type de prestation.

### Description des actions

- Elaboration du projet : définir précisément le public, le territoire concerné et l'activité à mettre en place
- Mener la procédure de conventionnement avec le Conseil général
- Programmer les ateliers
- En parallèle, développer des contacts avec le monde de l'entreprise (visites d'entreprises, réunion de groupes de bénéficiaires avec des employeurs,...)

### Calendrier

- Premier trimestre 2007 : définition du projet
- second Trimestre 2007 : préparation du conventionnement
- Second semestre 2007 : programmation et première mise en œuvre d'ateliers

### Promoteurs Partenariat

- Conseil Général (dans le cadre du PDI)
- Elus des communes concernées
- Opérateur (SDAT ?)

### Pilotage de l'action

Co-pilotage COPIEVAL et Conseil Général

### Financement

- Conseil Général (PDI)
- Recettes liées à l'activité

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Mise en œuvre de la démarche par le groupe de pilotage
- Nombre d'ateliers programmés et/ou mis en œuvre fin 2007
- Résultats des parcours d'insertion / taux de sortie vers chantiers d'insertion ou projet professionnel

## FICHE ACTION N°5 : Développer un chantier d’insertion sur l’écomusée

---

### Localisation

Seurre / Saint Jean de Losne

### Constats/Besoins

- L’écomusée du Val de Saône, géré conjointement par une association et la Communauté de Communes Saint Jean de Losne Seurre, n’a pas encore défini les modalités de gestion de l’entretien et de la maintenance du site.
- Des besoins existent donc et pourraient être traités sous forme d’activités d’insertion dans le cadre d’une délégation de gestion à l’association (entretien et petits travaux sur l’espace touristique et patrimonial)

### Objectifs

- Développer une offre d’IAE sur un territoire où il existe peu de ressources (cantons de Seurre et Saint Jean)
- Définir les modalités et la mise en oeuvre d’activités d’insertion portant sur la gestion de l’entretien du site et la maintenance du petit patrimoine par un opérateur intéressé (l’association gestionnaire de l’écomusée ou autre opérateur externe)

### Public concerné

Demandeurs d’emploi de longue durée et RMIstes en parcours d’insertion sur la zone Seurre / Saint Jean de Losne.

### Description des actions

- Conduite d’une concertation entre Communauté de Communes Val de Saône Saint Jean de Losne – Seurre, l’association co-gestionnaire, le Conseil général et la DDTEFP autour de l’analyse des besoins et des modalités envisageables, notamment en terme d’IAE
- Identification des moyens disponibles et à mobiliser
- Mobilisation des ressources et financements nécessaires
- Conventonnement entre la Communauté de Communes et le porteur de projet
- Définition et mise en oeuvre des modalités opérationnelles de mise en place d’activités d’insertion (chantier d’insertion) sur les espaces naturels et la restauration du petit patrimoine.

## Calendrier

1<sup>er</sup> Trimestre 2007 :

- Conduite de la concertation avec la Communauté de Communes
- Choix et définition des modalités de gestion
- Identification des ressources

Second trimestre 2007 :

- Formalisation du projet et de ses modalités, présentation aux financeurs, mobilisation des ressources et financements

Second semestre 2007 :

- Conventonnement, programmation et mise en œuvre du chantier d'insertion

## Promoteurs Partenariat

- Communauté de Communes Val de Saône Saint Jean de Losne - Seurre
- Association gestionnaire
- DDTEFP
- Fédération départementale des chantiers d'insertion
- Conseil général (dans le cadre du PDI)

## Pilotage de l'action

Co-pilotage Conseil Général / Communauté de Communes Val de Saône Saint Jean de Losne Seurre

## Financement

- Conseil général (dans le cadre du PDI)
- DDTEFP

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Création du chantier d'insertion
- Création de postes d'insertion au sein de l'association
- Taux de sortie en emploi

## FICHE ACTION N°6 : Développer des chantiers d'insertion autour de l'entretien des rivières et de la Voie bleue

---

### Localisation

L'axe de la Saône : Seurre – Saint Jean de Losne - Auxonne – Pontailler-sur-Saône  
Eventuellement autres rivières et canaux du Val de Saône : La Vingeanne, canal entre champagne et bourgogne,...

### Constats/Besoins

- Investissement du Conseil Général sur un outil de développement touristique particulier : la construction de la voie bleue, piste cyclable longeant la Saône. Le conseil Général prend en charge la réalisation de la piste et la mise en place de la signalisation générale.
- Nécessité d'assurer l'entretien et de développer les modalités d'exploitation par les communes pour valoriser au mieux ce projet touristique.

### Objectifs

- Utiliser l'IAE comme réponse et moyen privilégié pour assurer ces activités
- Définir les modalités et la mise en œuvre de l'activité sous la forme d'intervention la plus appropriée : chantiers d'insertion ou structures d'insertion ad hoc (EI)

### Public concerné

Demandeurs d'Emploi longue durée, RMistes en parcours d'insertion sur la zone Seurre - Auxonne – Pontailler

### Description des actions

- Concertations entre Conseil Général, Communauté de Communes et Voies Navigables de France sur l'analyse des besoins et les rôles respectifs
- Définition et déclinaison locale des modalités d'exploitation et d'entretien ; définition des réponses possibles en terme d'IAE
- Définition et montage des projets d'IAE

### Calendrier

2007 : concertations locales et définition des modalités locales d'exploitation et d'entretien

Premier semestre 2008 : montage des projets d'IAE

### Promoteurs Partenariat

- Communautés de Communes Saint Jean - Seurre
- Conseil Général
- Voies Navigables de France
- DDTEFP
- Opérateurs potentiels

### Pilotage de l'action

Co-pilotage Conseil Général / Communauté de Communes Saint Jean - Seurre et COPIEVAL

### Financement

- Communautés de Communes
- Conseil Général
- DDTEFP
- Recettes liées à l’activité

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Définition et validation des projets d’exploitation et des activités d’IAE
- Montage des actions correspondantes
- Création de postes d’insertion

## FICHE ACTION N°7 : Mettre en place un chantier d’insertion dans le secteur forestier public

---

### Localisation

Secteur forestier public du Val de Saône

### Constats/Besoins

- Existence d’un volume forestier important en Val de Saône pouvant servir de support pour un chantier d’insertion autour de l’exploitation forestière.
- Or, dans le cadre de la préparation de la convention entre l’ONF et le Conseil général, le Val de Saône ne semble pas avoir été retenu comme « secteur prioritaire » de mise en œuvre de chantiers d’insertion et de création d’emplois sociaux.

### Objectifs

- Approfondir, en lien avec la Direction régionale de l’ONF, les potentialités de mise en œuvre d’un chantier sur le territoire du Val de Saône.
- Mobiliser les conseillers généraux du territoire en vue de promouvoir le territoire comme zone d’accueil d’un chantier tel que prévu dans la convention.

### Public concerné

Demandeurs d’emploi de longue durée et RMistes en parcours d’insertion, a priori motivés et aptes à des activités en milieu forestier.

### Description des actions

- Echanges avec la Direction régionale de l’ONF sur les potentialités existantes sur le Val de Saône, identification de zones possibles d’accueil
- Information et mobilisation des élus concernés, sollicitation du Conseil général pour inscrire le Val de Saône comme zone d’accueil « préférentielle »
- Définir les conditions à réunir et les modalités générales de mise en œuvre d’un chantier

*Nota : Un des enjeux concernant le secteur forestier portera sur la diversification les activités proposées dans les chantiers d’insertion, au-delà des activités de bûcheronnage.*

## Calendrier

4<sup>ème</sup> trimestre 2006 au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 :

- Echanges avec l'ONF
- Information et mobilisation des élus

Second trimestre 2007 :

- Définition des projets d'activités d'insertion sur le Val de Saône (localisation, public, porteurs de projets, conditions de mise en œuvre,...)

## Promoteurs Partenariat

- Conseil général (dans le cadre de la convention avec l'ONF et du PDI)
- Direction régionale de l'ONF
- Communes ou intercommunalités concernées
- DDTEFP
- Fédération départementale des chantiers d'insertion

## Pilotage de l'action

Co-pilotage COPIEVAL / Conseil général

## Financement

- Conseil général (dans le cadre de la convention avec l'ONF et du PDI)
- DDTEFP
- ONF (appui technique, équipement et formation tel que prévu dans la convention)

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Identification de zones potentielles d'accueil (nombre et caractéristiques)
- Création du chantier d'insertion
- Nombre de création d'emplois sociaux
- Taux de sortie en emploi

## FICHE ACTION N°8 : Inclure des clauses d'insertion dans les marchés publics

---

### Localisation

Val de Saône (Collectivités territoriales et éventuellement établissements publics du territoire)

### Constats/Besoins

- Méconnaissance et non utilisation des clauses sociales dans les marchés publics par les acteurs publics du territoire
- Des marchés publics importants, existants et à venir (par exemple dans le cadre du développement du tourisme fluvial), pourraient faire l'objet de ce type de mesures.

### Objectifs

- Sensibiliser et mobiliser les élus et les responsables de marchés publics des collectivités du territoire
- Conduire quelques expérimentations à vocation pédagogique

### Public concerné

Elus et techniciens « marchés publics » des collectivités territoriales et des établissements publics du Val de Saône ou intervenant sur ce territoire.

### Description des actions

- Identification des freins et leviers (types de marché, volumes financiers minimums), analyse des bonnes pratiques existantes en dehors du territoire
- Elaboration d'un argumentaire et d'outils de sensibilisation
- Conduite d'échanges avec les élus (par exemple dans le cadre de la fiche-action n°2) et avec les techniciens
- Identification des collectivités les plus motivées et accompagnement pour l'expérimentation sur des premiers marchés
- Mobilisation de la méthodologie et ingénierie d'accompagnement développée par les SIAE pour appui technique auprès des entreprises dans le cadre des clauses insertion (marché de sous-traitance)

### Calendrier

1<sup>er</sup> Trimestre 2007 :

- Analyse et élaboration d'un argumentaire et d'outils de sensibilisation

Second Trimestre au 3<sup>ème</sup> Trimestre 2007 :

- Information et sensibilisation, préparation des marchés pilotes

### Promoteurs Partenariat

- Collectivités et établissements publics
- DDTEFP
- Acteurs de l’insertion
- UREI

### Pilotage de l'action

Co-pilotage COPIEVAL et collectivités concernées

### Financement

COPIEVAL / contrat de site pour organisation des rencontres et appui technique si besoin

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Nombre de marchés publics expérimentaux
- Bilan de la diffusion du dispositif

## FICHE ACTION N°9 : développer une fonction « prospecteur placier »

---

### Localisation

Val de Saône (Très Petites Entreprises du territoire)

### Constats/Besoins

- Des besoins en terme de main d'œuvre au sein des TPE du val de Saône
- Une difficulté pour les TPE à formaliser leurs besoins en terme de compétences et à trouver les personnes correspondantes

### Objectifs

- Favoriser le placement du public en insertion (public en fin de parcours, proche de l'emploi) dans les entreprises artisanales
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement
- Accompagner les personnes dans l'emploi

### Public concerné

- TPE du Val de Saône
- Public en insertion proche de l'emploi

### Description de l'action

- Prospection des TPE
- Création ou consolidation d'un réseau d'entreprises
- Accompagnement des entreprises sur le recrutement : définition des besoins, mobilisation des mesures d'appui à l'embauche en lien avec les partenaires habilités, mise en place d'actions spécifiques,...
- Accompagnement des personnes dans l'emploi en lien avec les référents
- Evaluation de l'intégration de la personne dans l'emploi en lien avec l'employeur et le référent
- Identification des besoins de formations éventuels,...

*Nota : d'autres types de mission pourraient être adjointes à cette fonction de « prospecteur placier », par exemple : développement d'un réseau de parrainage adultes, développement des relations avec les ETT sur des contrats de type contrat d'insertion professionnelle par intérim (en coordination avec les actions développées par la ML auprès de son public jeunes), ...*

### Calendrier

1<sup>er</sup> Trimestre 2007 : définition du projet (contour de la fonction, moyens, public cible, porteur,...)

2<sup>nd</sup> trimestre 2007 : mise en œuvre de la fonction « prospecteur placier »

### Promoteurs Partenariat

- SPE (SPE, ANPE, ML, ...)
- Conseil Général
- Chambre des métiers

### Pilotage de l'action

Co-pilotage COPIEVAL, chambre des métiers, Conseil Général et SPE (signature d'une convention)

### Financement

- COPIEVAL / contrat de site
- SPE
- CG
- chambre des métiers ?

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Nombre d'entreprises mobilisées (volumétrie de la base de données TPE)
- Nombre d'offres d'emploi recueillies
- Nombre de candidats proposés
- Nombre de candidats embauchés (et en poste 6 mois après)

## FICHE ACTION N°10 : Maintenir une veille active sur des projets d’IAE à moyen/long terme

---

### Localisation

Territoire du Val de Saône

### Constats/Besoins

Différents projets émergent dans le cadre du développement des filières notamment pourraient être porteurs d’activités d’IAE à moyen ou long terme.

Il paraît prématuré d’engager aujourd’hui des actions « actives » de développement d’un volet Insertion dans le cadre de ces projets.

En revanche, il conviendrait de garder à l’esprit les potentialités correspondantes et de les faire mûrir de manière à enclencher leur mise en œuvre le moment venu.

### Objectifs / projets concernés

Favoriser la prise en compte de la dimension de l’IAE dans les réflexions concernant :

- Pour la filière légumière :
  - Les activités de collecte, traitement et valorisation des déchets de la filière légumière
  - Le développement d’un pôle logistique légumier (plate-forme expédition, entrepôts communs,...)
  
- Pour la filière fluviale :
  - L’aménagement et l’entretien des ports
  - Le développement des activités économiques (fabrication, réparation et maintenance des bateaux)
  
- Pour le secteur forestier :
  - le développement du chauffage au bois (particuliers et surtout collectivités) au niveau départemental, la structuration de la filière et des circuits d’approvisionnement et les possibilités de développement de l’IAE dans ce cadre (en lien également avec la volonté de développer les emplois en milieu rural)
  - la question de la propreté en forêt, qui pourrait devenir plus aiguë en lien avec le développement des sports de pleine nature et du tourisme rural

### Public concerné

Les acteurs concernés par les enjeux de l'IAE et ceux impliqués dans les projets de développement des filières : Collectivités, acteurs économiques, membres du SPE, UTAS, ...

### Description des actions

- Identifier des interlocuteurs qui pourraient représenter ou relayer la démarche de l'IAE dans les différents projets
- Sensibiliser les porteurs de projets et partenaires à la question de l'IAE et le cas échéant assurer le suivi des enjeux d'IAE dans le cadre de la définition des projets.

### Calendrier

4<sup>ème</sup> trimestre 2006 :

- Identification des interlocuteurs et relais

Second trimestre 2007 :

- Comité de pilotage de suivi

### Promoteurs Partenariat

Membres du comité de pilotage du Schéma de cohérence, au besoin élargi à des correspondants des projets concernés

### Pilotage de l'action

COPIEVAL / Contrat de site

### Financement

COPIEVAL / Contrat de site

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Tenue des comités de pilotage de suivi
- Développement de volet Insertion dans la conduite des projets

## ANNEXES

---

### Annexe 1 : Les résultats de L’étude UREI/MEDEF sur le territoire du COPIEVAL

---

#### Rappels sur la mise en place de l’étude :

L’idée de cette étude est née depuis 2004 d’un constat simple : d’un côté les entreprises ont des difficultés à embaucher faute de candidats, et parallèlement, le taux de chômage en Côte d’Or reste important, d’où le développement de structures de l’Insertion par l’Activité Economique.

- **L’objectif de l’étude** est donc :
  - d’étudier les besoins des entreprises en matière d’emploi ;
  - de vérifier comment l’offre d’insertion existante peut y répondre ;
  - d’identifier les modalités pratiques d’un partenariat plus efficace.

Il est décidé de mettre la priorité sur :

- le développement de la sous-traitance avec les EI ;
- l’utilisation de l’intérim d’insertion comme passerelle vers l’emploi durable.

- **Objectifs quantitatifs :**

Les emplois détectés dans les entreprises du secteur classique devront être pourvus au moins à hauteur de 30% par des personnes parvenues au terme d’une période d’insertion.

L’étude devra aboutir à la recherche de 50 postes d’insertion et entre 100 et 150 postes en entreprise.

- **Les différentes étapes de l’étude :**

- entretiens téléphoniques de 200 entreprises du secteur industriel choisies par le MEDEF ;
- entretiens en face à face de 50 de ces entreprises ;
- diagnostic de l’offre d’insertion des EI/EITT de Côte d’Or ;
- entretiens en face à face avec les syndicats.

- **Financement de l’étude :**

<b>Financiers</b>	<b>Montants</b>
DDTEFP	15 000€
Conseil Régional	15 000€
Conseil Général	9 500€
COMADI	15 000€
Caisse des Dépôts et Consignations	15 000€
FASILD	10 000€
UREI/MEDEF	11 500€
<b>TOTAL</b>	<b>91 000€</b>

### Sur le territoire du Val de Saône

<b>Nb</b>	<b>Entreprises interrogées</b>	<b>Adresse</b>		<b>Face à face</b>
1	AUBERGE DES MARRONNIERS	5 Place du Général Viard	21310 MIREBEAU	
2	BARBOT CM		21270 MAXILLY SUR SAONE	OUI
3	BOURG CLAUDE	Route de Dijon	211130 TILLENAY	
4	CALLES	5 Rue de la Maison Rouge	21130 TRECLUN	
5	CEFINOX	16 Rue du Bief Pérou ZAE Les Grandes Hautes	21130 AUXONNE	OUI
6	CELTIPLAST		21270 VIELVERGE	
7	CITA PRODUCTION	57 Rue de Franche Comté	21760 LARMARCHE SUR SAONE	OUI
8	CLAVIERE	4 Impasse Arago La Vaise	21110 GENLIS	
9	COLLARDOT A.	16 Rue des Ducs de Bourgogne	21110 ROUVRES EN PLAINE	OUI
10	DE CONTO	30 Rue de la Chapelle	21130 VILLERS LES POTS	
11	DOG GUARD	1 Rue de la Barre	21110 IZIER	
12	ETABLISSEMENTS JEAN MINOT		21110 ROUVRES EN PLAINE	
13	ETABLISSEMENTS JEAN PATOUILLET	4 Avenue de la Gare	21110 GENLIS	
14	ETS DEMANGE THIERRY	RN 5	21130 VILLERS LES POTS	
15	GARAGE AUXONNAIS STE BCC	Rue des Grandes Hautes	21130 AUXONNE	
16	GLOBAL HYGIENE MONNOYEUR	64 Route de Chevigny	21130 AUXONNE	OUI
17	HOLCIM GRANULATS	Che Rural ZI	21310 ARCEAU	OUI

		Sablères d'Arceau		
18	HOSTELLERIE DES MARRONNIERS	Rue St Eloi	21270 PONTAILLER SUR SAONE	
19	HUGON GERARD	Rue de Moisey	21130 AUXONNE	
20	INTERMARCHE LAUCEL	Rue de Labergement	21130 AUXONNE	
21	INTERTRANS	ZI du Layer	21110 GENLIS	
22	LASERTEC	43 Rue Faubourg Gallas Ham Arcelot	21310 ARCEAU	
23	LAURENT R	Route de Mirebeau ZI Maxilly	21270 PONTAILLER SUR SAONE	
24	LE BOURGUIGNON	Rue Porte de Bessey	21310 BEZE	
25	LP NICOLAS	Aire du Pont Sud A39	21130 PONT	
26	MAJAXONE NETTO	1 Rue Basse	21130 AUXONNE	OUI
27	MIELLE RECUPERATION	Rue de Moisey	21130 AUXONNE	
28	MIREDIS SHOPI	30B Rue de Gray	21310 MIREBEAU	
29	PHARMACIE REGIONALE REICHENBACH	29 Rue de la Maladière	21610 FONTAINE FRANCAISE	
30	PROVENCE BOURGOGNE	Les Grandes Hautes ZAE Les Grandes Hautes	21130 AUXONNE	
31	RFA EST RENAULT	RN 5	21110 GENLIS	OUI
32	ROQUE	58 Rue du Sabot	21130 AUXONNE	
33	SERRURERIE GENERALE AUXONNAISE	Qu de la Gare	21130 TILLENAY	
34	SIMON OLIVIER	85 Rue Emile Gruet	21130 AUXONNE	
35	SOCMED	24 Rue de l'Industrie	21270 PONTAILLER SUR SAONE	
36	SOTREN (TRAITEMENT ENVIRONNEMENT)	Grande Rue	21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE	
37	SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE DE GENLIS	2 Rue des Métiers ET 4	21110 GENLIS	OUI
38	STE MECANIQUE GENERALE ET OUTILLAGE	Route de Genlis	21110 VARANGES	
39	TRANSPORT JVB	Ferme de Boulouze	21110 FAUVERNEY	
40	TRANSPORTS ET EXPLOITATION FORESTIER	34 Rue aux Moines	21270 PONTAILLER SUR SAONE	

## Besoins des entreprises du secteur « ordinaire » en matière d'emploi

### Résultats de l'enquête téléphonique :

- **Concernant le travail temporaire d'insertion :**

24 entreprises sur 40 ont recours au travail temporaire, essentiellement pour :

- des surcroûts d'activité,
- des remplacements.

Seulement 8 entreprises sur 40 connaissent le principe de l'intérim d'insertion et une seule entreprise connaît une EITT en particulier. Mais aucune d'entre elles ne travaille avec des EITT.

Pourtant, 67,5% des entreprises ont une bonne image des structures de l'IAE, alors que 15% n'ont pas d'avis sur la question et 16,5% un a priori négatif. Les raisons pour lesquelles les entreprises ne souhaitent pas travailler avec des structures d'insertion sont diverses :

- elles ont des habitudes avec d'autres agences,
- elles n'ont pas de besoins,
- elles ont un accord de groupe,
- elles ont déjà eu une mauvaise expérience.

13 entreprises sur 40 souhaitent recevoir de l'information sur les EITT.

- **Concernant la sous-traitance :**

15 entreprises sur 40 sous-traitent certaines de leurs activités, comme de la manutention, le montage, le découpage, la mécanique, le transport, le gardiennage, l'entretien des locaux, l'espace vert...

Les EI sont très peu connues et aucune entreprise ne travaille avec l'une d'entre elles. Le choix de l'entreprise sous-traitante se fait essentiellement par connaissance, pour le professionnalisme de l'entreprise, ou pour d'autres raisons (accord de groupe, situation géographique...).

En terme d'image, les entreprises sont partagées entre l'avis que l'insertion est une bonne chose et la méconnaissance de ce milieu. 3 entreprises seraient prêtes à sous-traiter certaines activités (carrosserie, entretien paysager...) à une EI.

5 entreprises sur les 15 qui sous-traitent une partie de leur activité souhaitent recevoir de l'information sur les EI, de même que 7 entreprises qui ne sous-traitent pas d'activité.

Entretiens en face à face :

***Les résultats connus portent sur 5 entreprises seulement.***

- **Caractéristiques des entreprises :**

- 2/5 ont une évolution technique qui augmente la productivité et fait diminuer l'offre d'emplois peu qualifiés.
- 3/5 déclarent avoir des départs en retraite dans les prochaines années.
- 4/5 prévoient un accroissement de leurs ventes.
- 3/5 ont une certification qualité, une entreprise est entrée dans une démarche qualité.

- **Evolutions des emplois :**

3 entreprises sur 5 ont des difficultés pour recruter, pour différentes raisons :

- pénurie de main d’œuvre,
- inadéquation entre les formations de l’éducation nationale et les postes proposés,
- dévalorisation des métiers techniques.

3 entreprises sur 5 ont des postes à pourvoir dans les mois qui viennent. Elles comptent embaucher en CDD, à la fois pour des postes qualifiés et non qualifiés.

- **Vision de l’IAE :**

4 entreprises sur 5 ont une idée de ce qu’est l’insertion :

- pour 2 d’entre elles, l’insertion « fait peur » (interrogation sur d’éventuelles modalités administratives supplémentaires, interrogation sur la rentabilité des salariés, sur le coût de la prestation...).

- 2 autres ont un a priori négatif sur la question.

Cette méconnaissance peut expliquer le fait qu’aucune entreprise ne travaille avec une EI. Cependant, les entreprises interrogées ne sont pas opposées à l’idée de travailler un jour avec une EI : pour 4 d’entre elles, pour leur aspect social, pour la dernière, s’il y a des avantages financiers.

Recommandations :

- Communiquer et informer les entreprises sur le fonctionnement de l’IAE et revaloriser l’image des EI/EITT ;
- Améliorer les démarches commerciales ;
- Créer des alliances et des partenariats.

## **Diagnostic de l’offre d’insertion des EI/EITT**

L’offre d’insertion, pour ce qui concerne les entreprises d’insertion par la production et le travail temporaire, se situe essentiellement autour de l’agglomération dijonnaise, avec quelques structures dans l’Auxois.

Il faut cependant rappeler que l’UREI regroupe uniquement les EI/EITT, qui font parti de différents dispositifs d’insertion mis en place par la loi de lutte contre l’exclusion de 1998, parmi lesquels les Chantiers d’insertion et les Associations Intermédiaires.

La présentation qui a été faite lors d’un comité de pilotage de l’étude, concerne donc les EI/EITT, au sens strict, adhérentes à l’UREI et pour lesquelles il a été possible de recueillir des données chiffrées. De plus, étant donné l’inexistence d’entreprises sur le territoire du Copieval, l’offre d’insertion présentée est celle de l’ensemble de la Côte d’Or.

Ce sont donc au total 12 entreprises qui se répartissent sur le territoire de Côte d'Or, dont 3 EITT et 9 EI, dans des domaines d'activités assez variés (bâtiment, sous-traitance, ménage, espace vert, blanchisserie, informatique, restauration collective...). Par ailleurs, les EI/EITT de Bourgogne en général se caractérisent par leur statut, qui est le plus souvent commercial et non pas associatif, et par leur grande taille (plus de la moitié ont entre 10 et 50 salariés et environ 30% ont plus de 50 salariés).

De manière chiffrée, les EI/EITT avaient en 2005 un chiffre d'affaire global de plus de 9 millions sur la Côte d'Or, avec un taux de financement public situé entre 15 à 20% selon les entreprises. Elles ont employé, au cours de 2005, 616 salariés en insertion, soit 240 ETP (Equivalent Temps Plein). Cette même année, 151 personnes sont sorties du dispositif avec une insertion durable sur le marché de l'emploi : CDI, CDD d'au moins 6 mois, formations.

## Annexe 2 : Entretiens réalisés

M. Hertwig	Chef de service Animation économique – Chambre des métiers - Dijon	30/05/2006
Mme Brazilier, Mme Saint-Eve et M. Capretta	responsable du Service Industrie, chargée de mission Industrie et animateur économique - CCI Beaune	30/05/2006
M. Cinier	DRH de Dijon Céréales	31/05/2006
M. Lamy	Directeur - Chambre d'agriculture	02/06/2006
Mme A. Vassard	Responsable UTAS de Beaune	2/06/2006
Mme S. Miseret et Mme L. Martinez	Coordonnatrices Emploi-Formation – DDTEFP 21	2/06/2006
Réunion avec les travailleurs sociaux des UTAS de Beaune et Genlis, les intermédiaires de l'emploi et opérateurs de l'IAE		7/06/2006
M. J. Thomas	Chef d'entreprise, correspondant du club des chefs d'entreprise de la Vingeanne	03 80 47 23 76
D. David	directrice du Pays Beaunois	03 80 24 57 99
M. Falconnet	club d'entreprise de la plaine de Saône	03 80 27 10 10
M. Soller	Pdt cc val de Saône	03 80 20 48 54
M. Jean-Paul Vadot	Pdt de la CC Auxonne Val de Saône	03 80 27 03 20
M. Vincent Molina, directeur	Avenir Environnement	03 80 66 4719
M . Jérôme Folléa	Agro-Bio	06 79 25 23 35
Mme Labbé	CAPEB	03 80 52 81 80
M. Antoine Sanz	Maire d'Auxonne	03 80 27 00 50
Mme Speranza	Association Remparts Auxonne	06 78 28 78 92
M. Bernier	MEDEF	03 80 77 85 06
Mme Antoine, déléguée régionale	UREI	03 80 41 64 92
Mme Zunino et Mme Magrier	responsable de Domiciles services et assistante technique	03 80 51 96 41
M. Gilles Dravigny	ASCO – SDAT Beaune	03 80 24 16 93
M. Chagniard, Directeur Régional	Office National des Forêts	03 80 76 88 10
M. Cogniet, Directeur Régional	Centre Régional de la Propriété Forestière	03 80 53 10 00
Mme Seichon, Animatrice économique	CCI Dijon Val de Saône	03 80 77 17 17
M. Arambourg, Animateur économique	CCI Dijon Mirebeau	03 80 36 58 52
M. Rochot, Directeur	Aprovalbois	03 80 44 35 40
Mme Blin, Responsable service RMI-RMA	Direction Solidarité-Famille – Conseil général 21	03 80 63 66 19

M. Robert, Chef du service régional de la forêt et du bois	DRAF	03 80 39 30 70
Mme Chiodini, Directrice de la Formation et de l’Insertion	Etablissement forestier de Bourgogne	03 85 56 59 61
M. Verney, Directeur Centre-Est	COFORET	04 74 03 14 38
M. Lachèze, Directeur régional	CFBL	03 85 51 66 10
M. Harang, Chef d’agence Yonne et Morvan Nord	UNISYLVA	03 86 46 41 50